

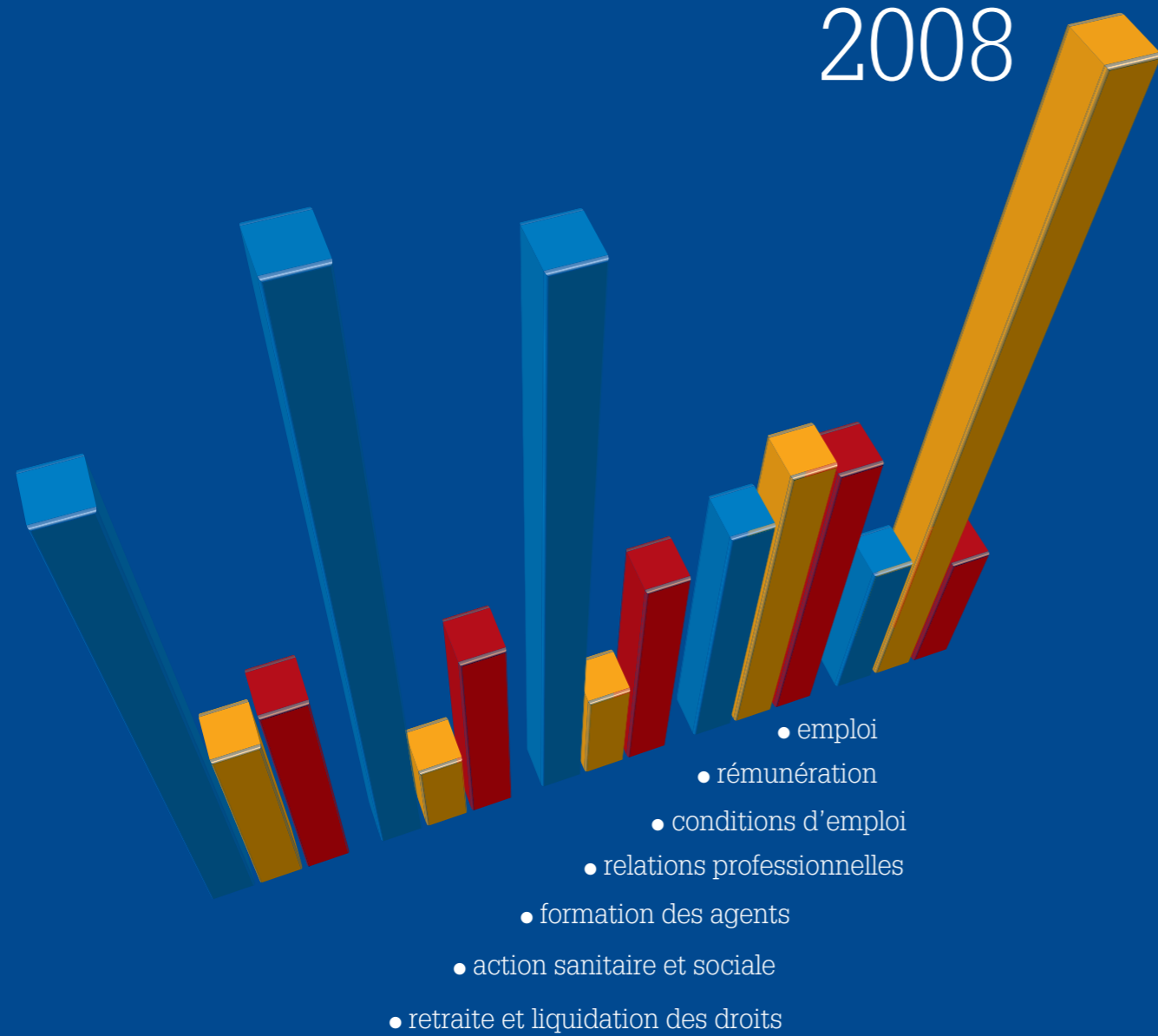


MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat général

Bilan social

2008



Préface

Le Bilan social a pour vocation de communiquer les principales données chiffrées de l'année écoulée, offrant ainsi un état des lieux aussi précis que possible sur les ressources humaines qui oeuvrent chaque jour à l'accomplissement des missions du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le Bilan social 2008 comporte des informations sur les effectifs, la rémunération, les conditions de travail et d'emploi, la formation des agents, les relations professionnelles, l'action sanitaire et sociale et la retraite. Chacun peut ainsi trouver réponse aux questions qu'il se pose concernant les principales données disponibles relatives à notre communauté de travail, du recrutement au départ en retraite.

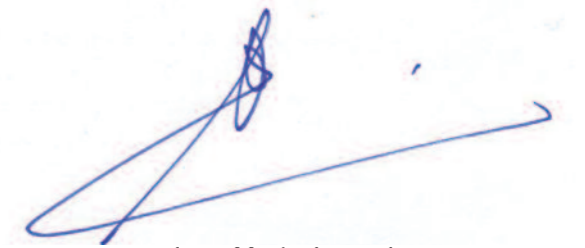
La photographie qu'il permet d'avoir sur l'évolution de la communauté de travail est un élément dynamique qui permet aussi de se projeter dans l'avenir, au vu des politiques à conduire. Document de référence, c'est donc aussi un document de travail et d'analyse indispensable à la gestion des ressources humaines, dont le contenu est à même d'alimenter le dialogue social.

Le Bilan social 2008 a été présenté aux organisations syndicales le 11 mars 2010 dans le cadre du CTPM.

Les organisations syndicales ont salué le travail effectué, conscients de l'effort que demandent le rassemblement et l'analyse de ces données chiffrées. Pour autant, ils ont souhaité que des améliorations soient apportées, notamment par une approche plus qualitative des données. Je retiens cette proposition qui sera mise en œuvre pour l'édition 2009 à paraître en fin d'année.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette édition 2008, notamment l'ensemble du service des ressources humaines et la délégation à l'information et à la communication.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Marie Aurand

Sommaire

L'emploi	6
La rémunération	34
Les conditions d'emploi	42
La formation des agents	46
Les relations professionnelles	52
L'action sanitaire et sociale	62
La retraite et la liquidation des droits	72
Les sigles utilisés	76

Chapitre I

L'emploi

Première partie

Les effectifs

I. Place du ministère au sein de la fonction publique de l'État

II. Les moyens en personnel : présentation générale

III. Répartition des effectifs physiques présents en 2008

IV. Répartition des effectifs gérés

V. État des effectifs par corps au 1^{er} janvier 2008 et 2009

VI. Exécution budgétaire

Deuxième partie

Les flux

I. Mouvements du personnel

- 1 Entrées
- 2 Sorties

II. Recrutement par voie de concours externes

III. Promotions

- 1 Entrées dans le corps
- 2 Avancement de grade

IV. Promotions sociales

V. Mobilité

- 1 Données quantitatives
- 2 Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

Les effectifs

Le ministère a mobilisé en 2008 toutes les autorisations de recrutement permises par la loi de Finances pour faire face aux enjeux des décisions issues de la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

I. Place du ministère au sein de la fonction publique de l'État

1. Situation des principaux ministères en fonction des autorisations budgétaires 2008

Ministère	Plafond exprimé en ETPT(*)
Éducation nationale	1 000 754
Enseignement supérieur et recherche	150 207
Défense	426 427
Budget, comptes publics, fonction publique	150 780
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales	190 568
Ecologie, développement et aménagement durables	74 474
Justice	72 081
Agriculture et pêche	36 081

(*) ETPT : équivalent temps plein travaillé

II. Les moyens en personnel : présentation générale

En 2008, les crédits de personnel ouverts en LFI ont été de 1 943 M€, soit une baisse de 1,52 % par rapport à 2007, qui s'explique pour l'essentiel par des mesures de périmètre, notamment le transfert aux collectivités territoriales du personnel technique ouvrier et de service (TOS). Hors mesures de périmètre, l'évolution est de +0,76%.

En ce qui concerne les emplois, la LFI 2008 a prévu :

- la suppression de 176 ETPT de titulaires correspondants à une réduction de 375 postes. Pour mémoire en LFI 2007, le solde net des suppressions d'emplois de titulaires était de 176 ETPT pour une réduction de 390 postes ;
- la suppression de 200 ETPT (1 ETPT = - 30 000 euros) d'emplois de vacataires. Seuls 80 ETPT correspondent à des suppressions réelles d'emplois. En effet la suppression de 120 ETPT supplémentaires résulte d'une mesure technique sans suppression de crédits et correspondant à la prise en compte d'un coût unitaire plus élevé par vacataire.

C'est ainsi le chiffre de 80 ETPT supprimés qui est à comparer aux 200 suppressions de 2007.

Les suppressions de postes de titulaires ont été établies sur la base de deux non remplacements pour trois départs en retraite pour les non enseignants et d'un non remplacement pour trois départs en retraite pour les enseignants de l'enseignement technique. Aucune suppression nouvelle n'affecte l'enseignement supérieur.

Par ailleurs les suppressions d'emplois sont réalisées en tiers d'année (à partir du mois de septembre) pour les enseignants et les A techniques du programme 143, et en demi-année (à partir du mois de juin) pour les autres agents.

En résumé, les suppressions d'emplois 2008 apparaissent légèrement inférieures à celles de 2007 : 375 postes de titulaires contre 390 en 2007, et 80 vacataires contre 200 en 2007.

La LFI 2008 fixe le plafond d'emplois du ministère à 37 663 ETPT avant transferts (le plafond 2007 s'établissait à 38 253 ETPT, déductions faites des mesures de périmètre), soit une différence de 590 ETPT.

La réduction de 590 ETPT s'explique de la manière suivante :

- l'effet de l'extension en année pleine des suppressions 2007, soit 214 ETPT (principe de l'extension année pleine) ;
- les suppressions d'emplois 2008 pour 176 ETPT ;
- la réduction du plafond pour les vacataires à hauteur de 200 ETPT.

Les mesures de périmètre résultent des réductions suivantes :

- transfert des TOS (LFR 2007 et LFI 2008), qui s'établit provisoirement à 1 497 ETPT dont 1 327 au titre de l'exercice du droit d'option.
- suppressions de postes de maîtres d'internat/surveillants d'externat qui sont compensées par la création de postes d'assistants d'éducation, financés hors titre 2 par une subvention vers le budget des EPLEFPA), soit 97 ETPT ;
- mesures d'ajustement (transfert sortant externe de 2 ETPT des plafonds MAP - transfert entrant de 14 ETPT).

Les directions départementales de l'agriculture et de la forêt interviennent, comme les DRAAF, pour plusieurs programmes du MAP, mais également pour le compte du MEEDDAT. Il a donc été jugé préférable de les intégrer au programme 215, gestion durable de l'agriculture, qui regroupe les fonctions soutien du ministère. Cette disposition présente en outre l'avantage de permettre de simplifier la cartographie des BOP en regroupant les moyens des DRAF et des DDAE (initialement sur le programme 154) sur un seul programme. Le programme 215 comprend désormais les crédits de titre 2 et les ETPT les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Cette mesure de périmètre est neutre sur les effectifs.

Par ailleurs, l'élaboration de la LFI 2008 a été l'occasion de réajuster la répartition des effectifs par catégorie d'emplois à la réalité de l'exécution 2007 dans chacun des programmes du ministère.

Évolution des effectifs budgétaires entre 1990 et 2005

Année	Rappel des effectifs de l'année précédente	Créations	Suppressions	Titularisations		Transfert de MI-SE en crédits	Transformations d'emploi		Transferts		Totaux
				EN +	EN -		EN +	EN -	EN +	EN -	
1990	29 509	257 <i>197</i>	-231 <i>-9</i>				2 214 <i>1 673</i>	-2 214 <i>-1 673</i>	2		29 537
1991	29 537	165 <i>110</i>	-150 <i>-20</i>				10 530 <i>5 154</i>	-10 530 <i>-4 196</i>		-3	29 549
1992	29 549	205 <i>155</i>	-232 <i>-11</i>				3 170 <i>2 388</i>	-3 170 <i>-2 473</i>	496	-450	29 568
1993	29 568	130 <i>130</i>	-193 <i>-9</i>				4 284 <i>1 620</i>	-4 284 <i>-1 620</i>	271	-70	29 706
1994	29 706	163 <i>75</i>	-160 <i>-18</i>	384	-384		1 885 <i>1 351</i>	-1 885 <i>-1 351</i>	594	-181	30 122
1995	30 122	175 <i>140</i>	-120 <i>-10</i>				7 108 <i>1 671</i>	-7 113 <i>-1 666</i>	178	-153	30 197
1996	30 197	2061 <i>160</i>	-176 <i>-6</i>				6 767 <i>1 279</i>	-6 768 <i>-1 279</i>	246	-197	30 275
1997	30 275	147 <i>87</i>	-207 <i>-67</i>				914 <i>532</i>	-914 <i>-532</i>	125	-78	30 262
1998	30 262	170 <i>150</i>	-95 <i>0</i>				1 029 <i>506</i>	-1 029 <i>-512</i>	60	-60	30 337
1999	30 337	265 <i>160</i>	-185 <i>0</i>	200 <i>128</i>	-200 <i>-200</i>	-180 <i>-180</i>	758 <i>200</i>	-758 <i>-200</i>	53	-47 <i>-2</i>	30 243
2000	30 243	280 <i>230</i>	0 <i>0</i>	263 <i>149</i>	-263 <i>-263</i>	-440 <i>-440</i>	4 592 <i>226</i>	-4 594 <i>-226</i>	36	-676	29 441
2001	29 441	450 <i>200</i>	0 <i>0</i>	633 <i>400</i>	-113 <i>-28</i>		1 064 <i>375</i>	-1 065 <i>-375</i>	28	-50	30 388
2002	30 388	300 <i>70</i>	0 <i>0</i>	640 <i>323</i>	-120 <i>-55</i>		3 383 <i>820</i>	-3 383 <i>-820</i>	15	-21	31 202
2003	31 202	15 <i>0</i>	-115 <i>-56</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>		3 246 <i>1 048</i>	-3 246 <i>-1 048</i>	22	-26	31 098
2004	31 098	0 <i>0</i>	-323 <i>-139</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>		773 <i>250</i>	-760 <i>-253</i>	108 <i>6</i>	-96 <i>-70</i>	30 800
2005	30 800	98 <i>16</i>	-298 <i>-106</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>		758 <i>215</i>	-758 <i>-215</i>	366 <i>128</i>	-372 <i>-119</i>	30 594

En italique bleu : part de l'enseignement agricole

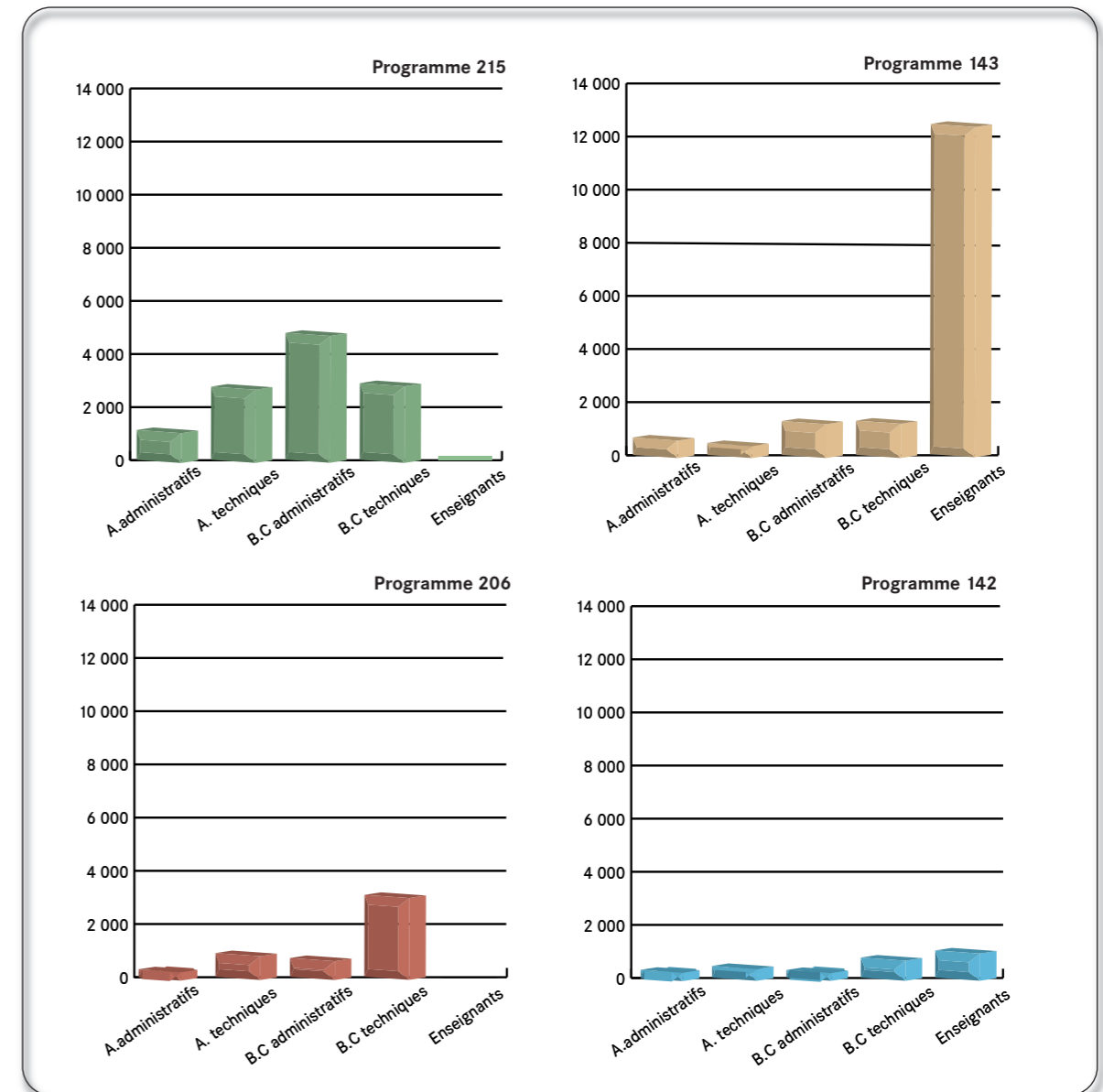
Les variations ETPT par programme tiennent compte à la fois des variations d'emploi et des changements de périmètre.

Plafonds exprimés en ETPT

	Programme 154	Programme 215	Programme 143	Programme 142	Programme 206	Plafond ministériel
2005	8 047	5 203	19 164	2 756	5 223	40 393
2006	7 942	5 103	18 960	2 696	5 218	39 919
2007	7 579	4 821	18 047	2 670	5 136	38 253
2008	(**)	12 137	16 241	2 691	5 012	36 081

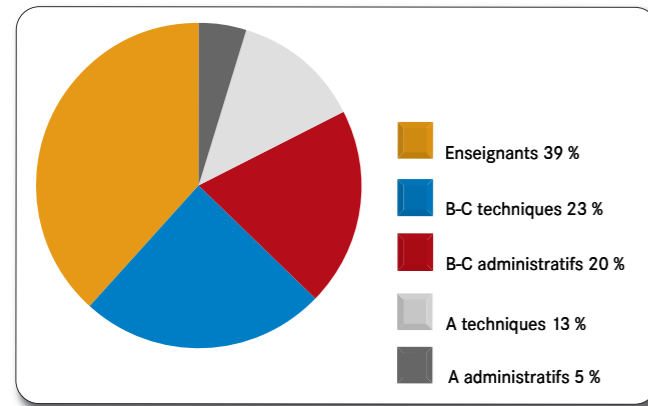
** Le 154 est inclus dans le 215 en 2008

Effectif 2008 par catégorie d'emplois par programme (ETPT)

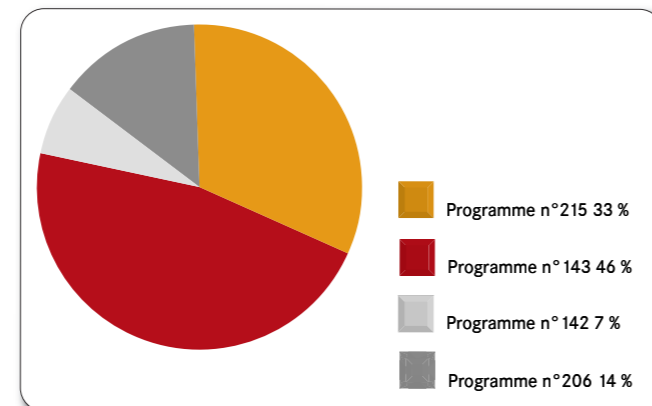


Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles
 Programme 143 : enseignement technique agricole
 Programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
 Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Effectif 2008 par catégorie NNE*



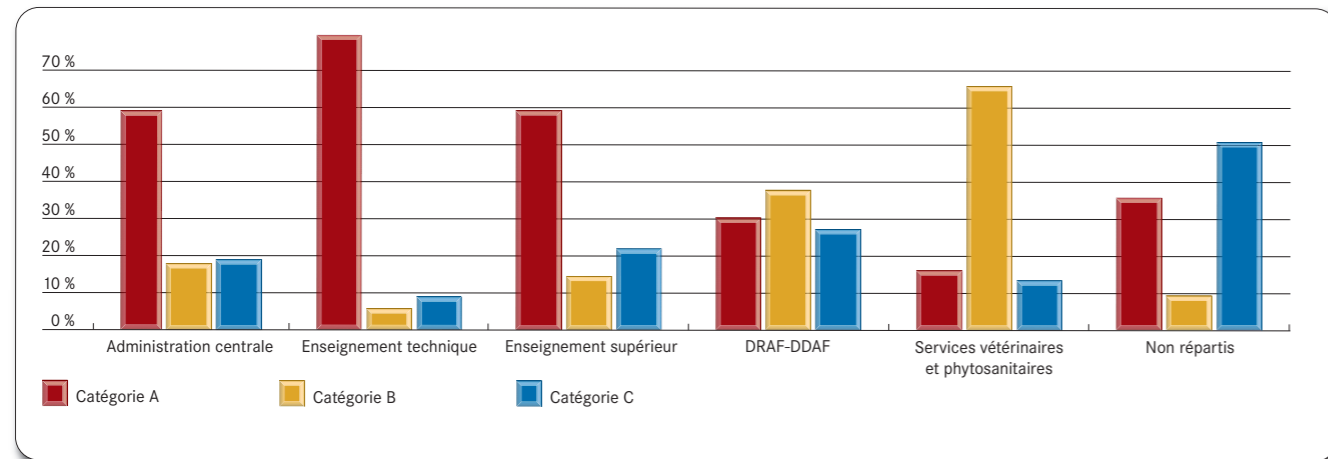
Effectif 2008 par programme



*NNE : nouvelle nomenclature d'emploi

III. Répartition des effectifs physiques présents en 2008

1 Par secteur d'activité



Catégorie A

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	970	7 623	1 755	2 665	676	299	13 988	67,44
Non titulaires	333	6 061	75	139	7	110	6 725	32,42
Autres	29						29	0,14
Total	1 332	13 684	1 830	2 804	683	409	20 742	100

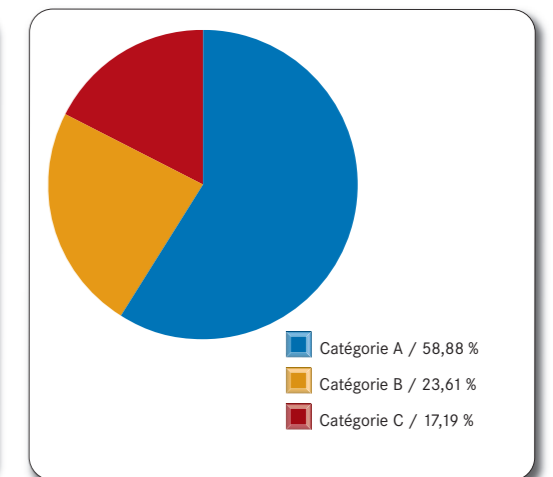
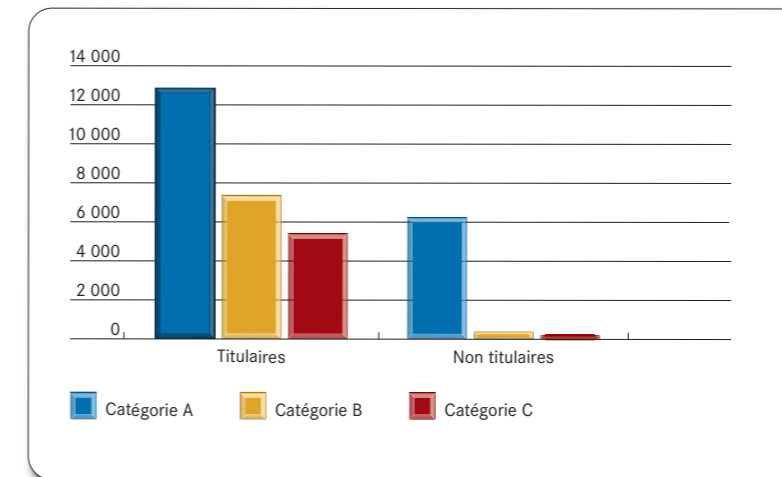
Catégorie B

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	384	866	441	3 392	2 782	98	7 963	95,87
Non titulaires	12	176	2	113	32	8	343	4,13
Total	396	1 042	443	3 505	2 814	106	8 306	100

Catégorie C

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	414	1 580	666	2 464	565	174	5 863	91,88
Non titulaires	5	19	8	51	12	76	171	2,68
Ouvriers d'Etat				12			12	0,19
Autres						335	335	5,25
Total	419	1 599	674	2 527	577	585	6 381	100
Total général	2 147	16 325	2 947	8 836	4 074	1 100	35 429	100

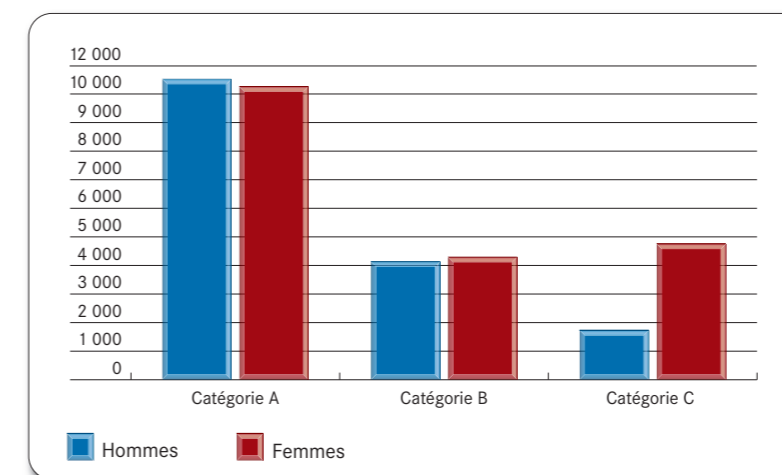
2 Par catégorie statutaire



3 Par statut, catégorie et sexe

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires	Hommes	7 686	3 895	1 592	13 173
	Femmes	6 331	4 068	4 606	15 005
	Total	14 017	7 963	6 198	28 178
Non-titulaires	Hommes	2 814	117	70	3 061
	Femmes	3 911	166	113	4 190
	Total	6 725	343	183	7 251
Total	Hommes	10 500	4 072	1 662	16 234
	Femmes	10 242	4 234	4 719	19 195
	Total	20 742	8 306	6 381	35 429

4 Par sexe (titulaires et non-titulaires)



5 Répartition hommes/femmes de l'encadrement supérieur de l'État

5.1 Répartition des fonctions d'encadrement par emploi

Administration centrale	Femmes	Hommes	Total
Chef de service	4	4	8
Directeur	2	1	3
Directeur de projet	2	2	4
Directeur général		3	3
Président de commission du CGAAER	1	3	4
Président de mission permanente du CGAAER		2	2
Président de section du CGAAER		3	3
Secrétaire général		1	1
Secrétaire général du CGAAER		1	1
Sous-directeur	3	6	9
Vice-président délégué du CGAAER		2	2
Vice-président du CGAAER		1	1
Total Administration centrale	12	29	41

Services déconcentrés	Femmes	Hommes	Total
Directeur de l'agriculture et de la forêt		9	9
Directeur délégué de l'agriculture et de la forêt	5	16	21
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	3	63	66
Directeur départemental des services vétérinaires	25	63	88
Directeur des services vétérinaires	1	3	4
Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	3	19	22
Total Services déconcentrés	37	173	210

Enseignement et recherche	Femmes	Hommes	Total
Directeur d'école nationale vétérinaire		4	4
Directeur d'école supérieure		5	5
Directeur d'établissement	108	272	380
Directeur d'établissement public national		2	2
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	4	10	14
Total Enseignement et recherche	112	293	405

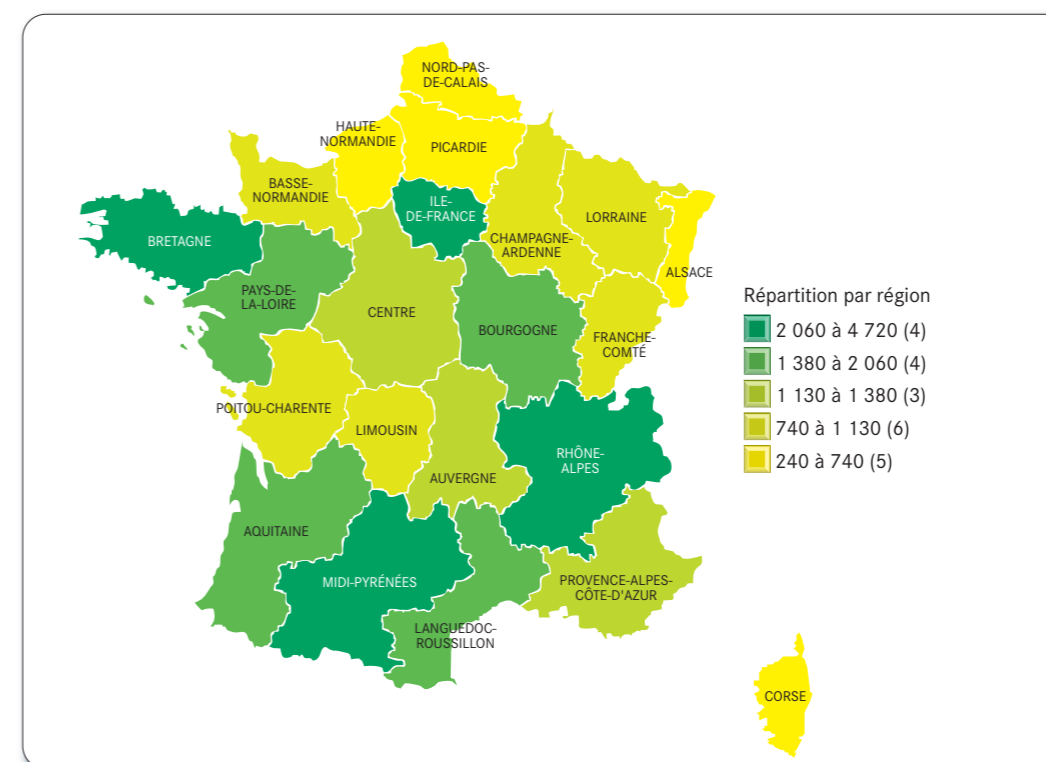
5.2 Répartition des fonctions d'encadrement par corps

	Femmes	Hommes	Total
Administrateur civil	5	22	27
Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts	454	838	1 292
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	377	284	661
Inspecteur de l'enseignement agricole	23	46	69
Inspection générale de l'agriculture	9	25	34
Professeur enseignement supérieur	75	224	299
Total Corps	943	1 439	2 382
Total général	1 104	1 934	3 038

6. Répartition par région et par secteur

Région	Administration centrale	Enseignement supérieur	Enseignement	Secteur vétérinaire et phytosanitaire	DRAAF DDEA DDAF	Non répartis	Total
Alsace	0	94	240	51	237	2	609
Aquitaine	0	127	1 003	250	483	3	1 589
Auvergne	0	104	719	166	359	6	1 221
Basse-Normandie	0	0	486	173	273	3	815
Bourgogne	0	269	757	138	332	10	1 384
Bretagne	0	329	1 501	611	497	10	2 061
Centre	0	0	838	149	410	141	1 301
Champagne-Ardenne	0	0	586	91	269	3	822
Corse	0	0	65	43	133	1	242
Franche-Comté	0	0	487	94	274	2	740
Haute-Normandie	0	0	308	91	195	2	535
Ile de France	2 147	879	455	142	529	697	4 719
Languedoc-Roussillon	0	239	926	139	431	15	1 416
Limousin	0	0	488	124	267	7	886
Lorraine	0	0	421	135	320	0	813
Midi-Pyrénées	0	384	1 177	291	667	7	2 288
Nord-Pas-de-Calais	0	0	664	128	211	9	626
Pays de la Loire	0	291	1 252	357	516	8	1 741
Picardie	0	0	495	89	232	4	667
Poitou-Charentes	0	0	679	201	338	8	1 129
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	1	702	162	460	6	1 227
Rhône-Alpes	0	230	1 617	331	933	10	2 514
Territoire d'outre-mer	0	0	128	12	62	1	178
Guyane	0	0	22	17	64	1	104
Guadeloupe	0	0	71	28	115	0	214
Martinique	0	0	89	23	103	0	215
Réunion	0	0	117	38	126	1	261
Non répartis*	0	0	32	0	0	143	512
Total	2 147	2 947	16 325	4 074	8 836	1 100	35 429

* les non répartis correspondent essentiellement aux agents de l'enseignement privé



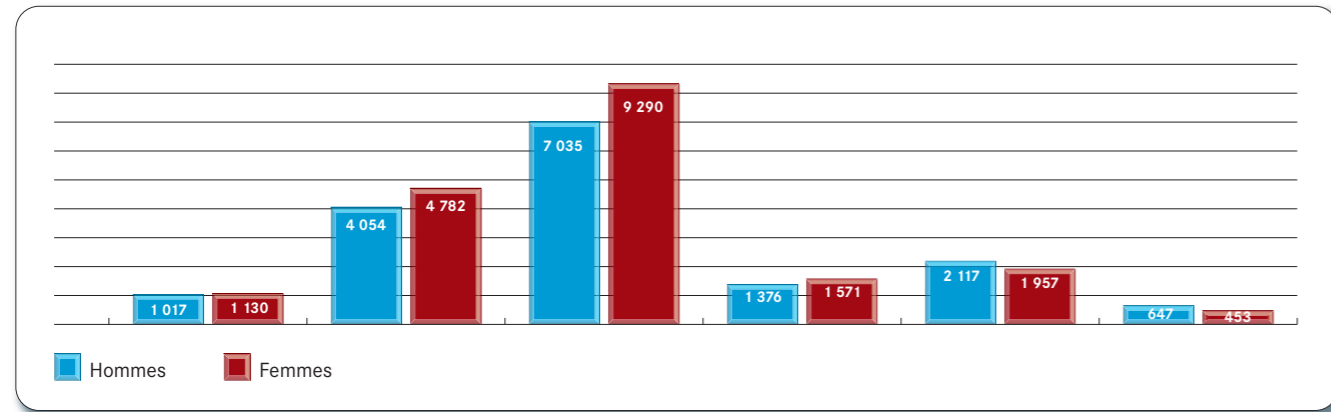
IV. Répartition des effectifs gérés

1 Par secteur d'activité

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total
Administration centrale	1 017	1 130	2 147
Services déconcentrés	4 054	4 782	8 836
Enseignement	7 035	9 290	16 325
Enseignement supérieur	1 376	1 571	2 947
Vétérinaire et phytosanitaire	2 117	1 957	4 074
Non répartis*	647	453	1 100
Sous-total	16 246	19 183	35 429
Agents employés par le ministère hors plafond d'emplois **	1 199	829	2 028
Total général	17 445	20 012	37 457

* agents partis en cours d'année

** agents du MEEDDAT, des Haras, titulaires payés sur emplois des établissements d'enseignement (emplois gagés)

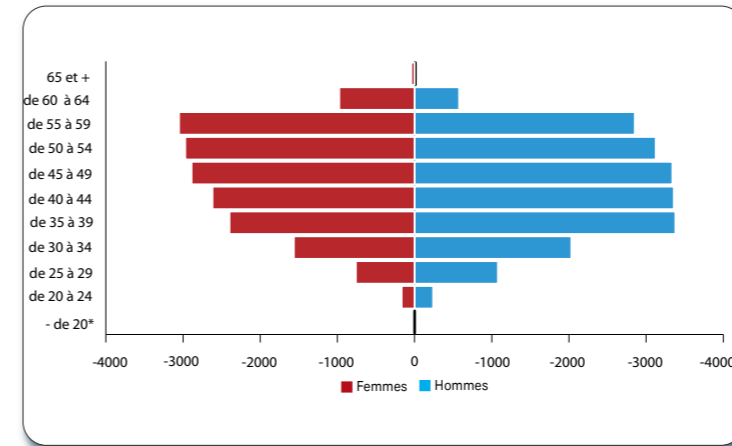


2 Par tranche d'âge et par sexe

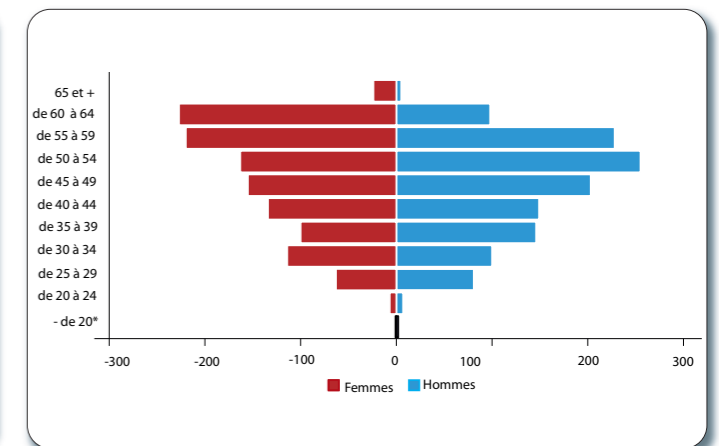
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total
moins de 20 ans	7	4	11
de 20 à 24ans	242	169	411
de 25 à 29 ans	1 081	760	1 841
de 30 à 34 ans	2 032	1 565	3 597
de 35 à 39 ans	3 378	3 080	5 776
de 40 à 44 ans	3 360	2 398	5 979
de 45 à 49 ans	3 340	2 891	6 231
de 50 à 54 ans	3 125	2 971	6 096
de 55 à 59 ans	2 853	3 051	5 904
de 60 à 64 ans	577	975	1 552
65 ans et plus	17	42	59
Total	20 012	17 445	37 457

3 Les pyramides des âges

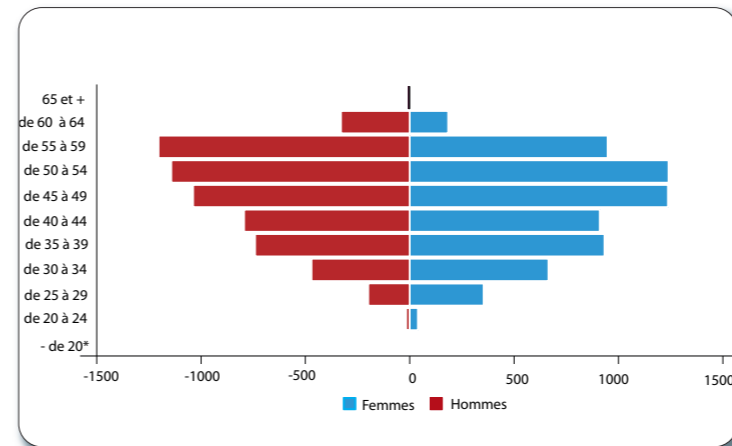
Globale



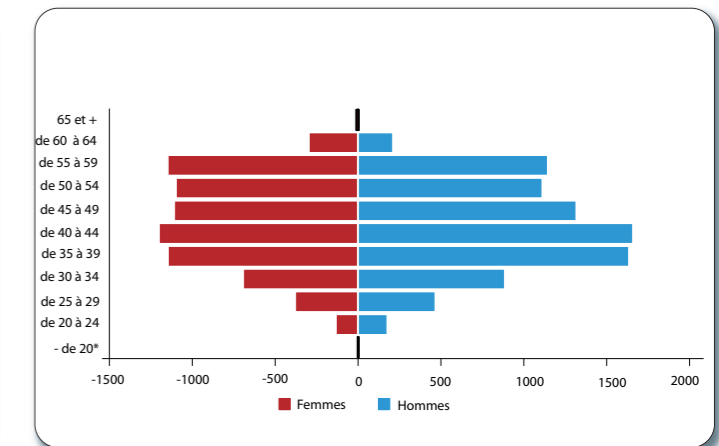
Administration centrale



Services déconcentrés et vétérinaires



Enseignement agricole



4 Récapitulatif des situations particulières au cours de l'année 2008

Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade	Femmes	Hommes	Effectif
Mise à disposition	224	433	657
Congé longue maladie	119	89	208
Congé longue durée	130	81	211
Congé formation	44	32	76
Congé parental	164	10	174
Disponibilité/congé sans traitement	511	420	931
Détachement	564	898	1 462
Hors cadre	1	8	9
Congé de fin d'activité		1	1
Total général	1 757	1 972	3 729

5 Répartition des effectifs physiques en administration centrale

Structures	Effectifs
Cabinet du ministre	124
Bureau du cabinet	44
Haut fonctionnaire de défense	7
Contrôle budgétaire comptable ministériel	10
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux	215
Secrétariat Général	943
Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	367
Direction générale de l'alimentation	215
Direction générale de l'enseignement et de la recherche	224
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	50
Autres structures d'administration centrale	16
Total	2 215

V. État des effectifs par corps au 1^{er} janvier 2008 et 2009

1 Effectifs au 1^{er} janvier 2008 (agents travaillant au MAP hors agents INSEE - source Epicea)

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP*	ETP**	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Adjoint administratif	195	183	780	780	719,40	555,8	2501	2337	4080	3795,20
Adjoint technique	1	1,00			30	29,50	531	514,90	562	545,40
Adjoint technique de formation et de recherche	523	501,80	1	0,80	1	1,00			525	503,60
Adjoint technique de laboratoire de l'enseignement			98	89,10					98	89,10
Adjoint technique des étab. d'enseignement agricole publics	9	8,40	814	785,70					823	794,10
Administrateur civil							29	28,80	29	28,80
Agent contractuel - 1 ^{er} catégorie					1	1,00	15	14,50	16	15,50
Agent contractuel - 2 ^e catégorie	1	0,80			10	8,10	17	16,60	28	25,50
Agent contractuel - 3 ^e catégorie	3	3,00	2	2,00			1	0,60	6	5,60
Agent contractuel - 3 ^e catégorie (ex-Berkanien)					8	2,38	27	15,50	35	17,88
Agent contractuel - cat. except.	3	2,80	4	4,00	2	1,60	102	97,30	111	105,70
Agent contractuel - catégorie fonctionnelle							33	32,70	33	32,70
Agent contractuel (génie rural)	1	1,00			18	16,90	40	39,40	59	57,30
Agent contractuel (offices)					1	0,80	19	18,20	20	19,00
Agent contractuel de l'enseignement agricole	16	15,80	13	12,60					29	28,40
Agent contractuel de l'enseign. agricole 12-12 CDD	2	1,80	825	662,35					827	664,15
Agent contractuel de l'enseign. agricole CDD	14	14,00	43	42,60					57	56,60
Agent contractuel de l'enseign. agricole CDI			246	204,40					246	204,40
Agent contractuel des services déconcentrés			1	1,00	22	20,20	69	63,70	92	84,90
Agent contractuel du cinéma (non indicé)							8	7,80	8	7,80
Agent occasionnel d'administration centrale							12	12,00	12	12,00
Agent principal des services techniques d'admin. centrale							18	18,00	18	18,00

Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles
 Programme 143 : enseignement technique agricole
 Programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
 Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

*EP : effectif physique
 **ETP : équivalent temps plein

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Agent principal des services techniques des SD					2	2,00	5	5,00	7	7,00
Administrateur civil							29	28,80	29	28,80
Agent technique C.E.A.P.F.							4	4,00	4	4,00
Assistant contractuel de l'INRAP	1	1,00							1	1,00
Assistant de service social							1	1,00	1	1,00
Assistant d'école supérieure	2	2,00							2	2,00
Assistant d'enseignement et de recherche cont.	14	14,00							14	14,00
Assistant ingénieur de formation et de recherche	55	51,20	1	1,00	3	3,00	1	1,00	60	56,20
Assistant(e) social(e) des services déconcentrés							12	10,80	12	10,80
Attaché d'administration	42	40,50	154	150,50	15	14,60	515	495,80	726	701,40
Attaché d'AC (CNCA)							6	6,00	6	6,00
Chargé de mission du cabinet							14	14,00	14	14,00
Chargé d'enseign. d'éducation physique et sportive			22	21,30					22	21,30
Chargé d'études documentaires	1	1,00					4	4,00	5	5,00
Chef de district forestier de l'Office national des forêts							18	18,00	18	18,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AAC)							22	22,00	22	22,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASD)							28	28,00	28	28,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASU)	5	5,00	12	12,00					17	17,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (IAE)					1	1,00	78	78,00	79	79,00
Chef de service							9	9,00	9	9,00
Chef de travaux d'école nationale	2	1,60							2	1,60
Collaborateur cabinet ministériel							24	21,00	24	21,00
Conseiller principal d'éducation	1	1,00	315	307,80			6	5,80	322	314,60
Conservateur des bibliothèques	1	1,00							1	1,00
Contrat d'apprentissage AC							3	3,00	3	3,00
Contrôleur du travail							138	131,70	138	131,70
Contrôleur sanitaire					707	686,80	10	9,20	717	696,00
Directeur							3	3,00	3	3,00
Directeur de l'agr. et de la forêt							8	8,00	8	8,00
Directeur de projet							4	4,00	4	4,00
Directeur d'école nat. vét.	4	4,00							4	4,00
Directeur d'école supérieure	6	6,00							6	6,00
Directeur délégué de l'agriculture et de la forêt							22	22,00	22	22,00
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt							67	67,00	67	67,00
Directeur départemental des services vétérinaires					92	92,00			92	92,00
Directeur des services vét.					3	3,00			3	3,00
Directeur d'établissement	2	2,00	339	339,00			10	10,00	351	351,00
Directeur d'étab. public national	1	1,00	1	1,00					2	2,00
Directeur général							4	4,00	4	4,00
Directeur général du C.E.M.A.G.R.E.F.	1	1,00							1	1,00
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt							21	21,00	21	21,00
Enseignant - cat. I - agrégé				1	1,00				1	1,00
Enseignant - cat. I - ingénieur				36	34,61				36	34,61
Enseignant - cat. II				944	909,61				944	909,61
Enseignant - catégorie III				2 281	2 045,89				2 281	2 045,89

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Enseignant - catégorie IV			1 535	1 458,17					1 535	1 458,17
Enseignant - hors catégorie (catégorie IV)			50	43,22					50	43,22
Infirmière(ier)	1	1,00	153	147,80			2	2,00	156	150,80
Informaticien haute technicité							43	42,00	43	42,00
Informaticien haute technicité C.D.D.							26	25,40	26	25,40
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	59	56,30	349	337,20	232	223,80	1 468	1 421,30	2 108	2 038,60
Ingénieur de recherche	75	73,10					6	5,80	81	78,90
Ingénieur ponts et chaussées							1	1,00	1	1,00
Ingénieur travaux publics de l'Etat							2	2,00	2	2,00
Ingénieur d'études	116	112,10					1	1,00	117	113,10
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	116	113,10	137	130,30	65	62,40	808	794,20	1 126	1 100,00
Inspecteur de la santé, publique vétérinaire	23	22,70	2	2,00	384	361,00	211	207,70	620	593,40
Inspecteur de l'enseignement agricole			61	61,00			3	3,00	64	64,00
Inspection du travail							191	186,20	191	186,20
Inspection g* de l'agriculture							34	34,00	34	34,00
Lecteur de langues étrangères contractuel	2	2,00							2	2,00
Maître auxiliaire (MA)	1	0,50	3	2,50					4	3,00
MA - Cat. I			25	19,78					25	19,78
MA - Cat. II - Cycle Court			89	69,17					89	69,17
MA - Cat. II - Cycle Long			41	29,89					41	29,89
MA - Cat. III - Cycle Court			5	4,33					5	4,33
MA - Cat. III - Cycle Long			1	0,50					1	0,50
Maître de conf. contractuel	46	44,50							46	44,50
Maître de conférence de l'enseignement supérieur	485	482,00					1	1,00	486	483,00
Maître d'internat de l'enseignement agricole			49	42,00					49	42,00
Ministre							1	1,00	1	1,00
Ouvrier d'Etat mensualisé hydraulique							21	21,00	21	21,00
Préposé sanitaire contractuel					19	18,50			19	18,50
Président de commission du C.G.A.A.E.R.							3	3,00	3	3,00
Président de mission permanente du C.G.A.A.E.R.							2	2,00	2	2,00
Président de section du C.G.A.A.E.R.							4	4,00	4	4,00
Professeur bi-admissible à l'agrégation de l'Educ.Nat.	1	1,00	28	25,60			1	0,80	30	27,40
Professeur agrégé	11	10,60	122	120,30					133	130,90
Professeur agrégé d'éduc. physique et sportive	1	1,00	16	15,50					17	16,50
Professeur associé	2	1,50							2	1,50
Professeur certifié de l'enseignement agricole	67	65,00	3 370	3 199,90	1	0,90	53	51,40	3 491	3 317,20
Professeur contractuel	5	4,50							5	4,50
Professeur de lycée professionnel agricole	28	27,60	2 631	2 516,00	2	2,00	71	68,00	2 732	2 613,60
Professeur d'éducation physique et sportive	8	8,00	209	205,05					217	213,05
Professeur d'ens.général de collège Educ.nationale			6	5,00					6	5,00
Professeur des écoles			7	7,00			1	1,00	8	8,00
Prof. enseignement supérieur	313	312,20							313	312,20

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Secrétaire administratif	123	116,80	372	345,10	204	193,10	1 485	1 398,30	2 184	2 053,30
Secrétaire général							1	1,00	1	1,00
Secrétaire g' d'étab. d'enseign. sup. agricole et vétérinaire	16	16,00							16	16,00
Secrétaire g' du CGAAER							1	1,00	1	1,00
Sous-directeur							11	11,00	11	11,00
Surveillant d'externat . d'enseignement agricole			8	6,50					8	6,50
Technicien de formation et de recherche	250	233,20							250	233,20
Technicien de formation et de recherche	250	233,20							250	233,20
Technicien de laboratoire de l'enseignement			114	104,30					114	104,30
Technicien des étab. publics de l'enseign. technique agricole			230	222,20					230	222,20
Technicien opérationnel de l'Office national des forêts							10	9,50	10	9,50
Technicien supérieur : spécialité CEAPF							3	3,00	3	3,00
Technicien supérieur : spécialité génie rural					4	3,50	678	658,20	682	661,70
Technicien supérieur : spécialité techniques agricoles	3	3,00	1	1,00	115	110,70	753	723,60	872	838,30
Technicien supérieur : spécialité travaux forestiers	2	1,90	1	1,00	8	7,80	324	314,40	335	325,10
Technicien supérieur : spécialité vétérinaire	2	2,00			1 897	1 831,20	131	127,90	2 030	1 961,10
Vice-président délégué du CGAAER							2	2,00	2	2,00
Vice-président du CGAAER							1	1,00	1	1,00
Total	2662	2577,3	16548	15469,97	4451	4254,58	10961	10493,5	34622	32795,35

2 Effectifs au 1^{er} janvier 2009 (agents travaillant au MAP hors agents INSEE - source Epicéa)

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Adjoint administratif	187	176,20	776	718,10	595	554,50	2350	2206,10	3908	3654,90
Adj. administratif (accueil PNA)					1	1,00	1	0,80	2	1,80
Adjoint technique	1	1,00			36	35,50	460	447,90	497	484,40
Adjoint technique de formation et de recherche	478	460,80	1	1,00	1	1,00			480	462,80
Adjoint technique de laboratoire de l'enseignement			87	76,50					87	76,50
Adjoint technique des étab. d'enseignement agricole publics	5	4,60	373	361,20					378	365,80
Administrateur civil							26	24,80	26	24,80
Agent contractuel - 1 ^e catégorie					1	1,00	8	7,90	9	8,90
Agent contractuel - 2 ^e catégorie	1	0,80			8	6,60	15	14,70	24	22,10
Agent contractuel - 3 ^e catégorie	1	1,00	2	2,00			1	0,60	4	3,60
Agent contractuel - 3 ^e catégorie (ex-Berkanien)					8	2,38	26	15,44	34	17,82
Agent contractuel - cat. except.	3	2,80	3	2,80	1	1,00	85	82,10	92	88,70
Agent contractuel - catégorie fonctionnelle							31	30,50	31	30,50
Agent contractuel (génie rural)	1	0,50			19	17,50	48	47,30	68	65,30
Agent contractuel (Offices)					3	2,80	23	21,50	26	24,30
Agent contractuel d'AC							192	186,10	192	186,10
Agent contractuel de l'enseignement agricole	125	24,30	12	11,80					37	36,10
Agent contractuel de l'enseign. agricole 12-12 CDD	11	1,00	954	789,60					955	790,60
Agent contractuel de l'enseign. agricole CDD	15	15,00	46	45,00					61	60,00
Agent contractuel de l'enseign. agricole CDI	1	0,80	269	232,40					270	233,20
Agent contractuel des services déconcentrés			2	2,00	21	19,20	62	58,60	85	79,80
Agent contractuel du cinéma							1	1,00	1	1,00
Agent contractuel du cinéma (non indicé)							2	2,00	2	2,00
Agent occasionnel d'administration centrale							45	44,40	45	44,40
Agent principal des services							17	16,80	17	16,80
Agent principal des services techniques des SD					2	2,00	5	5,00	7	7,00
Agent technique CEAPF							2	2,00	2	2,00
Assistant de service social							1	1,00	1	1,00
Assistant d'école supérieure	2	2,00							2	2,00
Assistant d'enseignement et de recherche cont.	14	14,00							14	14,00
Assistant ingénieur de formation et de recherche	52	48,30	1	1,00	2	2,00	2	2,00	57	53,30
Assistant(e) social(e) des services déconcentrés							13	11,80	13	11,80
Attaché d'administration	42	39,20	152	148,00	9	8,80	530	516,10	733	712,10
Attaché d'AC (CNCA)							5	5,00	5	5,00
Chargé de mission du cabinet							15	15,00	15	15,00
Chargé d'enseign. d'éducation physique et sportive			19	18,30					19	18,30
Chargé d'études documentaires	1	1,00					3	3,00	4	4,00
Chef de district forestier de l'Office national des forêts							2	2,00	2	2,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AAC)							24	24,00	24	24,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASD)					1	1,00	28	28,00	29	29,00

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASU)	5	5,00	13	13,00					18	18,00
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (IAE)					4	4,00	75	75,00	79	79,00
Chef de service							8	8,00	8	8,00
Chef de travaux d'école nationale	2	1,60							2	1,60
Collaborateur cabinet ministériel							29	26,00	29	26,00
Conseiller principal d'éducation	2	2,00	327	319,80			4	4,00	333	325,80
Conservateur des bibliothèques	1	1,00							1	1,00
Contrat d'apprentissage AC							5	5,00	5	5,00
Contrôleur du travail							4	4,00	4	4,00
Contrôleur sanitaire					659	640,00	14	13,20	673	653,20
Directeur							3	3,00	3	3,00
Directeur de l'agr. et de la forêt							9	9,00	9	9,00
Directeur de projet							3	2,80	3	2,80
Directeur d'école nat. vét.	4	4,00							4	4,00
Directeur d'école supérieure	5	5,00							5	5,00
Directeur délégué de l'agriculture et de la forêt							4	3,90	4	3,90
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt							81	81,00	81	81,00
Directeur démentel des services vétérinaires					88	88,00			88	88,00
Directeur des services vét.					4	4,00			4	4,00
Directeur d'établissement	2	2,00	367	367,00			10	10,00	379	379,00
Directeur d'établissement public national	1	1,00	1	1,00					2	2,00
Directeur général							3	3,00	3	3,00
Directeur général du CEMAGREF	1	1,00							1	1,00
Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt							22	22,00	22	22,00
Enseignant -cat I-agrégé					1	1,00			1	1,00
Enseignant - cat I - ingénieur					36	34,61			36	34,61
Enseignant - cat II					1063	1019,83			1063	1019,83
Enseignant - cat III					2073	1834,44			2073	1834,44
Enseignant - cat IV					1634	1554,17			1634	1554,17
Enseignant - hors cat (cat VI)					44	38,39		44	38,39	38,39
Infirmière(ier)	1	0,00	158	152,20			2	2,00	161	154,20
Informaticien de haute technicité							60	58,20	60	58,20
Informaticien de haute technicité CDD							9	9,00	9	9,00
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	61	59,10	315	306,40	265	255,70	1485	1439,20	2126	2060,40
Ingénieur de recherche	78	76,20					8	7,80	86	84,00
Ingénieur des ponts et chaussées	1	1,00					1	1,00	2	2,00
Ingénieur des travaux publics de l'État							3	3,00	3	3,00
Ingénieur d'études	166	160,70					1	1,00	167	161,70
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	116	112,50	118	111,70	70	66,40	770	758,60	1074	1049,20
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	27	26,70			379	354,80	217	213,40	623	594,90
Inspecteur de l'enseignement agricole			65	65,00			3	3,00	68	68,00
Inspection du travail							58	56,20	58	56,20
Inspection générale de l'agriculture							34	34,00	34	34,00
Lecteur de langues étrangères contractuel	2	2,00							2	2,00
Maître auxiliaire	1	0,50	3	2,50					4	3,00
Maître Auxiliaire - Cat I			16	12,61					16	12,61

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Maitre Auxiliaire - Cat II - Cycle Court			80	61,89					80	61,89
Maitre Auxiliaire - Cat II - Cycle Long			45	34,50					45	34,50
Maitre Auxiliaire - Cat III - Cycle Court			7	5,33					7	5,33
Maitre Auxiliaire - Cat III - Cycle Long			1	0,50					1	0,50
Maître de conférence contractuel	40	37,00							40	37,00
Maître de conférence de l'enseignement supérieur	493	490,30					1	1,00	494	491,30
Maître d'internat de l'enseignement agricole			20	16,50					20	16,50
Ministre							1	1,00	1	1,00
Ouvrier d'État mensualisé hydraulique							21	21,00	21	21,00
Préposé sanitaire contractuel					18	17,50			18	17,50
Président de commission du CGAAER							4	4,00	4	4,00
Président de mission permanente du CGAAER							2	2,00	2	2,00
Président de section du CGAAER							3	3,00	3	3,00
Prof. bi-admissible à l'agrégation de l'Education Nationale	1	1,00	27	24,50			1	0,80	29	26,30
Professeur agrégé	11	10,60	118	116,10					129	126,70
Professeur agrégé d'éducation physique et sportive			18	17,30					18	17,30
Professeur associé	2	2,00							2	2,00
Professeur certifié de l'enseignement agricole	66	64,90	3328	3172,40			59	56,90	3453	3294,20
Professeur contractuel	6	5,00							6	5,00
Professeur de lycée professionnel agricole	23	22,30	2635	2539,30	1	0,80	77	75,60	2736	2638,00
Professeur d'éducation physique et sportive	7	7,00	205	198,60					212	205,60
Professeur d'ens.général de collège Educ.nationale			4	4,00					4	4,00
Professeur des écoles			7	7,00			1	1,00	8	8,00
Professeur enseignement supérieur	318	317,40					1	1,00	319	318,40
Professeur invité	2	2,00							2	2,00
Secrétaire administratif	117	110,80	369	345,50	219	206,70	1491	1413,80	2196	2076,80
Secrétaire général							1	1,00	1	1,00
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	14	14,00							14	14,00
Secrétaire général du CGAAER							1	1,00	1	1,00
Sous-directeur							9	9,00	9	9,00
Surveillant d'externat d'enseignement agricole			3	2,50					3	2,50
Technicien de formation et de recherche	321	305,70							321	305,70
Technicien de laboratoire de l'enseignement			126	117,50					126	117,50
Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole			224	216,50					224	216,50
Technicien opérationnel de l'Office national des forêts							10	9,50	10	9,50
Technicien supérieur : spécialité CEAPF							3	3,00	3	3,00
Technicien supérieur : spécialité génie rural					3	2,80	701	679,20	704	682,00
Technicien supérieur : spécialité techniques agricoles	3	3,00	1	1,00	125	120,00	771	743,50	900	867,50
Technicien supérieur : spécialité travaux forestiers	1	0,50	1	1,00	8	7,80	333	322,60	343	331,90

Libellé corps	142		143		206		215		Total EP	Total ETP
	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP	EP	ETP		
Technicien supérieur : spécialité vétérinaire	2	2,00			1860	1793,50	154	150,80	2016	1946,30
Vice-président délégué du CGAAER							2	2,00	2	2,00
Vice-président du CGAAER							1	1,00	1	1,00
Total	2733	2650,10	16150	15125,28	4411	4218,28	10596	10183,44	33890	32177,10

VI. Exécution budgétaire

1 Présentation générale

1.1 Crédits

La loi de finances (après prise en compte de la loi de finances rectificative, des transferts en gestion et des fonds de concours) autorisait une dépense de 1.981.237.427 € pour l'année 2008 (y compris avec le transfert en provenance du MEEDDAT).

1.977.904.223,6 € ont été utilisés pour couvrir la masse salariale, soit 99,83 % des crédits ouverts.

La loi de finances rectificative a corrigé le budget 2008 pour un montant de 14.215.847 €, dont 1.552.734 au titre du transfert TOS et 663.113 € au titre de l'aménagement foncier.

Avant annulation et avant fongibilité non technique, l'exécution fait apparaître une marge disponible de 19,6 M€, soit moins de 1% des crédits ouverts, qui s'explique pour :

6 M€ au besoin de remboursement par fongibilité asymétrique des agents mis à disposition du MAP par les offices et le CNASEA, qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre ;

11 M€ à une surbudgétisation du CAS pension (lié aux évolutions de structure - personnels titulaires, personnels contractuels et décentralisation des TOS). 441 M€ budgétés et 430 M€ utilisés;

0,6 M€ par des retards de gestion (accidents du travail, CNACRL etc.);

1,4 M€ par des décalages sur 2009 de l'entrée sur le budget du MAP des lauréats de concours programmés en 2008 (concours direct d'IAE, techniciens de laboratoire etc.);

0,6 M€ par le transfert de l'aménagement foncier.

Cette marge apparente de 19,6 M€ a été partiellement utilisée par 3,58 M€ de fongibilité non technique.

1.2 Effectifs

L'exécution du titre 2 se caractérise par un nombre global de départs en retraite (960 ETP) très proche de celui prévu par la construction du budget (980 ETP), pourtant estimé au printemps 2007. Il a par contre été inférieur à la prévision en ce qui concerne le secteur de l'enseignement.

La loi de finances après prise en compte du gel autorisait un potentiel maximum de 36.046 ETP-T pour l'année 2008. 35.367 ETP-T ont été utilisés, soit 98,1 % du plafond. En ce qui concerne les personnels permanents, 33.474 ETP-T sur 33.858 ont été utilisés, soit 98,9 %.

Programme 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Les BOP déconcentrés du programme 206 (exécution sur l'article 206-60) n'ont consommé 87,4 % des ETP-T du fait du coût individuel élevé de chaque ETP-T.

La limite des crédits est plus contraignante que la limite des ETP-T.

Ce phénomène est le même depuis plusieurs années et tient au mode de détermination uniforme de l'enveloppe de crédits pour les moyens d'ajustement.

Pour les moyens d'ajustement de l'ensemble des programmes du ministère, chaque ETP-T est calculé et financé à la même hauteur soit 26 000 € en coût total employeur.

Programme 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Les BOP déconcentrés du programme 215 (exécution sur les articles 215-32 vacations des DRAF et 215-76 vacations des DDAF, DAF & DDEA) n'ont consommé respectivement leurs ETP-T qu'au niveau de 81,8 % et de 68,1%.

Dans les deux cas, les services ont utilisé au mieux les moyens mis à leur disposition, sans consommer inutilement des ressources. Ces services n'ayant pas eu comme en 2007, à faire face à des applications informatiques dont la disponibilité n'était pas en rapport avec le calendrier de traitement des dossiers.

Les moyens mis en réserve au niveau national pour faire face aux crises, n'ont pas eu besoin d'être mobilisés en 2008.

De plus, au niveau départemental, des contrôles animaux ont été effectués en 2008 par des agents de l'AUP en lieu et place de vacataires habituellement employés par le MAP. Les moyens correspondants dans les BOP déconcentrés ont été transférés à l'AUP par fongibilité asymétrique, sans consommation du plafond d'emplois.

2 Synthèse sur les effectifs du MAP en 2008

Effectif total 2008 du ministère de l'agriculture et de la pêche (ETPT)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles 142	73	445	293	761	1 037	2 609	2 691
Enseignement technique agricole 143	660	452	1 280	1 296	12 499	16 186	16 241
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 206	111	899	713	3 093	2	4 818	5 012
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture 215	1 131	2 769	4 753	2 946	156	11 754	12 137
Total général	1 974	4 564	7 038	8 096	13 695	35 368	36 081
Rappel LFI et ventilation	2 012	4 873	7 407	8 018	13 771	36 081	

Ventilation en 2008 du personnel permanent par catégorie NNE* (ETPT**)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles	73	445	293	761	1 037	2 609	2 691
Enseignement technique agricole	563	452	1 230	1 296	12 327	15 868	15 403
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	111	512	691	2 572	2	3 889	3 949
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 131	2 769	4 121	2 932	156	11 108	11 178
Total général	1 878	4 177	6 335	7 561	13 523	33 474	33 221
Rappel LFI et ventilation	2 012	4 353	6 343	7 405	13 108	33 221	

Ventilation en 2008 du personnel permanent catégorie NNE (ETPT)

Programme	A administratifs	A techniques	B-C administratifs	B-C techniques	Enseignants	Total	Rappel LFI
Enseignement supérieur et recherche agricoles							
Enseignement technique agricole	96		49		172	318	838
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		387	22	521		929	1 063
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			632	14		646	959
Total général	96	387	703	535	172	1 893	2 860
Rappel LFI et ventilation		520	1 064	613	663	2 860	

* Nouvelle nomenclature des emplois

** ETPT : équivalent temps plein travaillé

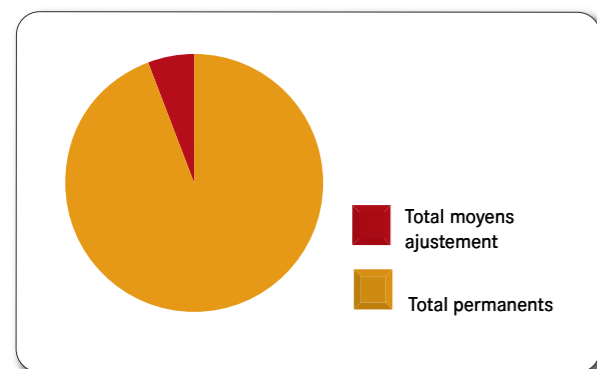
Total MAP ETP* mensuel 2008

	janvier ETP	février ETP	mars ETP	avril ETP	mai ETP	juin ETP	juillet ETP
Moyens permanents	33 529	33 502	33 488	33 389	33 423	33 425	33 383
Moyens ajustement	1 262	1 648	1 618	1 759	2 070	2 414	2 316
Total	34 791	35 150	35 107	35 148	35 493	35 838	35 699

	août ETP	sept ETP	oct ETP	nov ETP	déc ETP	Annuel ETP-T
Moyens permanents	33 302	33 690	33 761	33 687	33 674	33 507
Moyens ajustement	1 888	1 823	2 117	2 224	2 611	1 979
Total	35 191	35 512	35 878	35 911	36 285	35 500
Plafond LFI						36 081

*ETP : équivalent temps plein

Répartition des effectifs permanents moyens d'ajustement du MAP



3 Consommation des crédits de personnels 2008 au MAP

Personnels permanents

Programme	Cumul	Cumul hors CAS
142	156 658 284,42 €	115 449 783,43 €
143	789 375 139,62 €	623 854 038,12 €
206	214 190 877,43 €	159 556 876,08 €
215	716 124 686,45 €	543 202 218,89 €
Total permanents	1 876 348 987,92 €	1 442 062 916,52 €

Moyens d'ajustement

Programme	Cumul	Cumul hors CAS
143	12 290 583,98 €	12 290 583,98 €
206	27 318 833,70 €	27 318 416,06 €
215	24 989 100,00 €	24 989 100,00 €
Total moyens d'ajustement	64 598 517,68 €	64 598 100,04 €

Total ministère	1 940 947 505,60 €	1 506 661 016,56 €
------------------------	---------------------------	---------------------------

Les flux

I. Mouvements du personnel

1 Entrées

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Recrutements concours		995	995
Retour après congé formation	7	56	63
Retour après congé grave maladie	3		3
Retour après congé longue durée		32	32
Retour après congé longue maladie		85	85
Retour après congé parental	25	82	107
Retour après congé pour convenance personnelle	10		10
Retour après détachement		83	83
Retour après disponibilité		72	72
Mise à disposition payée		53	53
Accueil en détachement			
Recrutement	1 371		1 371
Titularisation		97	97
Total	1 416	1 555	2 971

2 Sorties

Motif	Non titulaires	Titulaires	Total
Congé formation	17	56	73
Congé grave maladie	4		4
Congé longue durée		25	25
Congé longue maladie		119	119
Congé parental	15	75	90
Congé pour convenance personnelle	43		43
Décès	14	62	76
Détachement		481	481
Disponibilité		111	111
Fin de contrat	238		238
Mise à disposition payée		51	51
Radiation des cadres : démission		16	16
Radiation du corps		1 198	1 198
Retraite		1 175	1 175
Révocation : sanction disciplinaire		1	1
Titularisation	97		97
Total	428	3 370	3 798

II. Recrutement par voie de concours externe

Les femmes se présentent en plus grand nombre aux concours externes (60% des inscrits) et sont majoritairement reçus (55%). Plus de la moitié des inscrits ont moins de 30 ans, ils représentent 53% des reçus en y ajoutant les moins de 40 ans on passe à 85% des présents et à 86% des reçus. Des candidats hommes, seuls les candidats présents aux postes de professeurs sont majoritaires (70%), reçus ils ne représentent plus que 58%. Minoritaires dans le nombre de candidats présents aux épreuves du concours externe de PCEA (45%), les hommes sont majoritairement reçus à ce concours (63%).

Recrutements 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	38	34	16	18	7	21	5	1
Inspecteur de la santé publique vétérinaire								
Concours ouvert aux étudiants des ENV	5	4	1	3	4	0	0	0
Concours ouvert aux étudiants des autres écoles	5	3	0	3	3	0	0	0
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement								
Concours externe sur titres, affectation DRAF DDAF	189	179	88	91	56	82	35	6
Concours externe sur titres, affectation DDSV DSV	128	126	56	70	17	57	38	14
Ingénieur d'études concours	55	48	18	30	10	32	5	1
Maître de Conférences	185	163	78	85	51	102	10	0
Professeurs	39	34	24	10	0	4	24	6
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	1 507	1 054	476	578	576	341	114	23
Professeurs de lycée professionnel agricole	839	494	191	303	283	124	70	17
Conseillers principaux d'éducation	906	576	106	470	291	182	88	15
Catégorie B								
Technicien supérieur des services	465	294	122	172	228	62	4	0
Technicien de laboratoire externe	173	118	70	103	96	55	16	6
Technicien de formation - recherche externe	165	108	38	70	59	38	11	0
Recrutements concours externes catégories A + B + C	4 699	3 235	1 284	2 006	1 681	1 100	420	89

Recrutements 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A							
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	2	1	1	0	2	0	0
Inspecteur de la santé publique vétérinaire							
Concours ouvert aux étudiants des ENV	3	1	2	3	0	0	0
Concours ouvert aux étudiants des autres écoles	1	0	1	1	0	0	0
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement							
Concours externe sur titres, affectation DRAF DDAF	14	4	10	4	7	3	0
Concours externe sur titres, affectation DDSV DSV	13	6	7	1	6	6	0
Ingénieur d'études concours	17	9	8	4	11	2	0
Maître de Conférences	36	14	22	14	20	2	0
Professeurs	24	14	10	0	4	15	5
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	57	36	21	35	17	3	2
Professeurs de lycée professionnel agricole	54	24	30	37	14	3	0
Conseillers principaux d'éducation	18	2	16	14	4	0	0
Catégorie B							
Technicien supérieur des services	55	22	33	42	13	0	0
Technicien de laboratoire externe	12	5	7	8	3	1	0
Technicien de formation - recherche externe	12	4	8	5	6	1	0
Recrutements concours externes cat. A + B + C	318	142	176	168	107	36	7

III. Promotions sociales

1 Entrée dans le corps

Entrées dans le corps : concours interne, requalification, examen professionnel.

Si les candidates présentes (catégories A + B) aux épreuves sont majoritaires (68%), les hommes sont reçus par un plus fort pourcentage (52%). Ces pourcentages sont à relativiser avec les particularités suivantes :

Pour les candidats présents :

Les femmes représentent 68% de la catégorie B dont 93% de secrétaires administratifs.

Pour les candidats reçus :

61% de la catégorie A sont des hommes et 58% des femmes pour la catégorie B.

Recrutements 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
IAE examen professionnel	143	128	91	37	0	36	65	27
IAE concours interne	17	14	8	6	5	9	0	0
IGREF								
concours interne	21	21	10	11	2	15	4	0
ISPV concours interne	17	15	5	10	0	7	6	2
ISPV examen professionnel	3	2	1	1	0	1	1	0
Attaché d'administration								
examen professionnel	292	254	58	196	2	68	94	91
Ingénieur d'études								
concours interne	105	105	32	73	0	44	41	20
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole								
concours interne	199	160	107	53	23	94	36	7
Professeurs de lycée professionnel agricole								
concours interne	250	202	123	76	27	126	41	8
Conseillers principaux d'éducation								
concours interne	117	92	43	49	32	39	17	4
Catégorie B								
Technicien de laboratoire								
concours interne	74	60	16	46	5	31	19	7
Technicien de formation recherche								
concours interne	172	67	16	51	2	24	31	10
Technicien supérieur des services								
concours interne	149	123	71	52	24	76	17	4
examen professionnel	314	276	139	137	0	62	124	90
SA examen professionnel 1082	1082	919	60	859	11	247	412	249
Entrées dans le corps Total Cat a+B+C	2 955	2438	780	1 657	133	879	908	519

Entrées dans le corps 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A							
IAE examen professionnel	23	13	10	0	13	7	3
IAE concours interne	10	7	3	7	0	0	
IGREF concours interne	6	3	3	0	5	1	0
ISPV concours interne	1	0	1	0	0	0	1
ISPV examen professionnel	1	0	1	0	1	0	0
Attaché d'administration examen professionnel	6	4	2	0	4	2	0
Ingénieur d'études concours interne	6	1	5	0	2	3	1
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole concours interne	23	18	5	1	17	5	0
Professeurs de lycée professionnel agricole concours interne	54	36	18	6	32	15	1
Conseillers principaux d'éducation interne concours interne	9	3	6	2	6	1	0
Catégorie B							
Technicien de laboratoire concours interne	12	3	9	2	7	2	1
Technicien de formation recherche concours interne	12	4	8	0	5	5	2
Technicien supérieur des services concours interne	21	13	8	4	14	2	1
SA examen professionnel	53	29	24	0	13	24	16
SA examen professionnel	23	2	21	0	7	14	2
Entrées dans le corps Total Cat a+B+C	260	136	124	18	133	81	29

2 Avancement de grade

Les femmes (catégories A + B + C) représentent la majorité des candidats présents (66%) et reçus 75%)

Pour l'avancement de grade Ingénieur de recherche hors classe : les hommes présents pour moitié aux épreuves, sont totalement absents des candidats reçus.

Pour l'avancement de grade Technicien principal des services : les hommes présents aux épreuves représentent 56% des candidats et 51% des reçus.

TEPETA : les hommes sont représentés à 73% chez les candidats présents comme pour les reçus.

Pour l'avancement de grade SA classe exceptionnel et Adjoint administratif : une forte féminisation

(candidats présents respectivement : 83% et 94 %

candidats reçus respectivement : 80% et 92%).

On retrouve la même représentation dans la répartition par tranche d'âge chez les candidats présents comme pour les candidats reçus.

Les candidats présents comme reçus ont moins de 50 ans.

Recrutements 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats inscrits	Candidats présents	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
			Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A								
Attaché principal d'administration								
Examen professionnel	137	123	58	65	0	48	43	32
Ingénieur de recherche hors classe								
Examen professionnel	10	10	5	5	0	1	4	5
Catégorie B								
Techniciens des étab. publics de l'enseign. technique agricole								
Classe Principale, exam. professionnel	16	15	11	4	0	0	8	7
Technicien principal des services, Examen professionnel	467	421	238	183	8	248	132	33
Technicien de labo. classe supérieure, Examen professionnel	31	27	11	16	0	15	8	4
Technicien de formation-recherche, classe except., examen professionnel	42	38	16	22	0	13	15	10
Secrétaire administratif classe exceptionnelle, examen professionnel	395	340	55	285	0	59	154	127
Examen professionnel	314	276	139	137	0	62	124	90
Catégorie C								
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe								
Examen professionnel	294	234	13	221	8	91	98	37
Avancements de grades	1 392	1 208	407	801	16	475	462	255
Total catégories A + B + C								
Promotions sociales TOTAL	4 347	3 646	1 187	2 458	149	1 354	1 370	774
Recrutements + Promotions sociales	9 046	6 881	2 471	4 464	1 830	2 454	1 790	863

Recrutements 2008 dans les 3 catégories A, B, C	Candidats reçus liste principale	Répartition par sexe		Répartition par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans et +
Catégorie A							
Attaché principal d'administration							
Examen professionnel	33	15	18	0	14	14	5
Ingénieur de recherche hors classe							
Examen professionnel	3	0	3	0	0	2	1
Catégorie B							
Techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole							
Classe Principale, examen professionnel	11	8	3	0	0	6	5
Technicien principal des services, Examen professionnel	35	18	17	0	27	7	1
Technicien de laboratoire classe supérieure, Examen professionnel	5	2	3	0	3	2	0
Technicien de formation-recherche , classe exceptionnelle, examen professionnel	12	3	9	0	8	4	0
Secrétaire administratif classe exceptionnelle, examen professionnel	81	16	65	0	23	40	18
Catégorie C							
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe							
Examen professionnel	101	8	93	5	42	38	16
Avancements de grades Total catégories A + B + C	281	70	211	5	117	113	46
Promotions sociales TOTAL	541	206	335	23	250	194	74
Recrutements + Promotions sociales	859	348	511	191	357	230	81

IV. Promotions

		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A	A.C	35	16	51	53	25	78
	Ens	107	83	190	267	170	437
	S. Dec	68	15	83	94	49	143
	Total	210	114	324	414	244	658
Donnant accès à la catégorie A	A.C	2	3	5			
	Ens	4	8	12			
	S. Dec	13	9	22			
	Total	19	20	39			
Intra catégorie B	A.C	3	4	7	6	24	30
	Ens	1	15	16	25	70	95
	S. Dec	9	25	34	132	129	261
	Total	13	44	57	163	223	386
Donnant accès à la catégorie B	A.C	2	5	7			
	Ens	20	46	66			
	S. Dec	54	58	112			
	Total	76	109	185			
Intra catégorie C	A.C		3	3	11	39	50
	Ens	4	19	23	19	134	153
	S. Dec	6	21	27	52	233	285
	Total	10	43	53	82	406	488
Total	A.C	42	31	73	70	88	158
	Ens	136	171	307	311	374	685
	S. Dec	150	128	278	278	411	689
	Total	328	330	658	659	873	1532

V. Mobilité

1 Données quantitatives

Lieu de départ		Lieu d'arrivée				Total
		Administration centrale	Ile de France	Intra régions	Inter région	
Administration centrale	Catégorie A	364	28		17	409
	Catégorie B	90	2		8	100
	Catégorie C	117	0		5	122
	Total	571	30		30	631
Ile-de-France	Catégorie A	30	28		62	120
	Catégorie B	3	2		8	13
	Catégorie C	7	5		3	15
	Total	40	35		73	148
Régions	Catégorie A	30	61	640	461	1 192
	Catégorie B	4	6	230	156	396
	Catégorie C	1	2	56	96	155
	Total	35	69	926	713	1 743
Total général		646	134	926	816	2 522

2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre	1 721	509	292	2 522
Pourcentage	10,22 %	5,65 %	3,13 %	7,17 %

Chapitre II

La rémunération

Première partie

Les traitements et salaires

I. La masse salariale

- 1 Personnels permanents
- 2 Personnels sous contrat à durée déterminée

II. Répartition des traitements et salaires

- 1 Par statut et tranche indiciaire
- 2 Tranches indiciaires par secteur d'activité
- 3 Écarts extrêmes de traitement par catégorie de titulaires

III. Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Deuxième partie

Les primes et indemnités

I. Administration centrale

II. Services déconcentrés

III. Enseignement technique

IV. Enseignement supérieur

Troisième partie

Évolutions statutaires et indemnitaires au MAP et liste des décrets et arrêtés publiés en 2008

Les traitements et salaires

La politique salariale dans la fonction publique, a fixé à + 0,5 % au 1^{er} mars 2008 et +0,3 % au 1^{er} octobre 2008 les augmentations de salaires et traitements. 2008 a été aussi l'année de mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

I. La masse salariale

1 Personnels permanents

Programme 142	prog art	enseignement supérieur et recherche	Cumul	Cumul hors CAS*
	142-10	personnel de l'enseignement supérieur	152 802 163,90	112 547 136,70
	142-11	personnel de l'enseignement supérieur MAD	516 871,05	379 437,03
	142-20	personnel de la recherche du MAP	3 339 249,47	2 523 209,70
total	142		156 658 284,42	115 449 783,43
Programme 143	prog art		Cumul	Cumul hors CAS*
	143-10	personnel permanent - personnel MAD par le MAP	1 851 354,26	1 350 373,42
	143-13	personnels permanents du public	557 304 827,51	402 406 491,56
	143-27	personnels TOS	27 074 526,00	19 378 080,25
	143-30	enseignement privé	190 410 875,89	190 325 727,69
	143-34	privé du temps plein : ACTA	2 866 993,00	2 866 993,00
	143-99	dépenses de personnel à reventiler	59 286,49	46 189,91
total	143		779 567 863,15	616 373 855,83
Programme 206	prog art	personnel des services vétérinaires moyens permanents	Cumul	Cumul hors CAS*
	206-60	personnel des services vétérinaires moyens permanents	214 190 877,43	159 556 876,08
total	206		214 190 877,43	159 556 876,08
Programme 215	prog art	personnel permanent administration centrale, DDAF et DRAF	Cumul	Cumul hors CAS*
	215-10	personnel permanent - administration centrale	161 655 896,33	127 406 765,07
	215-26	personnel de l'INSEE AC	5 240 011,55	3 977 537,24
	215-27	Statistiques - Enquêteurs à l'acte pour le RA	333 700,38	333 700,38
	215-30	personnels permanents des DRAF	106 425 166,25	79 572 192,64
	215-38	personnel de l'INSEE SD	5 686 006,89	4 306 033,73
	215-39	DDAF	353 068 001,65	264 216 408,41
	215-71	MAD	26 772 573,72	20 314 194,23
	215-72	stagiaires et élèves	11 282 912,70	7 975 870,72
	215-99	dépenses de personnel à reventiler	1 575 691,09	1 252 877,88
total	215		672 039 960,56	509 355 580,30
Total permanents			1 822 456 985,56	1 400 736 095,64

2 Personnels sous contrat à durée déterminée

Programme	prog art		Cumul	Cumul hors CAS*
	143-20	vacations -personnels enseignants	8 055 742,20	8 055 742,20
	143-21	vacations -personnels non enseignants	4 234 841,78	4 234 841,78
total	143		12 290 583,98	12 290 583,98
	206-61	personnels des services vétérinaires -vacations	27 318 833,70	27 318 416,06
total	206		27 318 833,70	27 318 416,06
	215-11	agents occasionnels d'AC	942 384,96	942 384,96
	215-31	vacations personnels statistique	3 255 066,84	3 255 066,84
	215-32	Vacations des DRAF	2 809 198,67	2 809 198,67
	215-76	Vacations des DDAF, DDEA et DAF	17 892 203,83	17 892 203,83
	215-77	vacations DPMA	90 245,70	90 245,70
total	215		24 989 100,00	24 989 100,00
Total moyens d'ajustement			64 598 100,04	64 598 517,68
Total			1 887 055 503,24	1 465 334 195,68

* cumul hors cas : compte d'affectation spéciale pension

II. Répartition des traitements et salaires

1 Par statut et tranche indiciaire

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	3 073	4 070	5 467	2 113	7 496	4 333	1 533	28 085
Contractuels	811	1 171	1 516	681	1 591	1 148	153	7 071
Total	3 884	5 241	6 983	2 794	9 087	5 481	1 686	35 156

2 Tranches indiciaires par secteur d'activité

2.1 Administration centrale

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	95	229	366	111	365	278	351	1 795
Contractuels	1	4	10	12	66	131	92	316
Total général	96	233	376	123	431	409	443	2 111

2.2 Enseignement technique

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 184	850	1 166	1 166	4 141	2 291	216	11 014
Contractuels	745	1 123	1 411	629	1 450	926	11	6 295
Total général	1 929	1 973	2 577	1 795	5 591	3 217	227	17 309

2.3 Enseignement supérieur

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	424	593	452	91	439	515	425	2 939
Contractuels	11	14	44	-	20	15	22	126
Total général	435	607	496	91	459	530	447	3 065

2.4 Services déconcentrés

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	1 057	1 472	2 155	512	1 738	958	422	8 314
Contractuels	42	13	45	33	51	73	26	283
Total général	1 099	1 485	2 200	545	1 789	1 031	448	8 597

2.5 Services vétérinaires

Statut	Indices nouveaux majorés						Échelle lettre	Total
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820		
Titulaires	313	926	1 328	233	813	291	119	4 023
Contractuels	12	17	6	7	4	3	2	51
Total général	325	943	1 334	240	817	294	121	4 074

III. Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Certains fonctionnaires et agents non titulaires peuvent bénéficier d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) lorsque l'évolution de leur traitement brut est inférieure, sur une période de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. L'indemnité de garantie est calculée sur la base des traitements bruts annuels. Mise en œuvre pour la première fois en 2008, la période de référence est fixée du 30 décembre 2003 au 31 décembre 2007, et la mise en paiement est intervenue en octobre 2008.

1 Répartition des bénéficiaires de la GIPA 2008 dans la fonction publique d'État (estimation)

Ministère	Effectifs	Nombre de bénéficiaires
Agriculture	39 270	1 902
Culture	24 196	1 429
Défense	440 994	37 599
Économie et finances	196 720	12 873
Éducation	1 316 251	56 181
Équipement écologie et aménagement (dont aviation civile)	123 736	9 520
Intérieur et outre-mer (dont police)	188 625	6 263
Jeunesse et sports	9 036	431
Justice	75 779	1 786
Santé	23 527	1 589
Services du Premier ministre	9 943	124

2 Bénéficiaires de la GIPA au MAP

Agents concernés	Effectif total*	Nombre de bénéficiaires	Bénéficiaires en %	Montant moyen	Montant mini	Montant maxi	Nombre de dossiers pour paiement	Coût total
Titulaires								
Cat A	15 973	405	2,54	1 166,74	78,67	1 729,36	405	472 530,78 €
Cat B	8 202	719	8,77	733,24	37,25	845,09	719	527 199,45 €
Cat C	8 591	527	6,13	66,38	5,79	316,14	527	34 980,72 €
Sous total	32 766	1 651	5,04				1 651	1 034 710,95 €
Non titulaires								
Assimilés cat A	6 131	233	3,80	820,73	5,28	1 569,04	233	191 230,22 €
Assimilés cat B	285	17	5,96	686,17	33,11	1 000,34	17	11 664,96 €
Assimilés cat C	88	1	1,14	24,26	24,26	24,26	1	24,26 €
Sous total	6 504	251	3,86				251	202 919,44 €
Militaires sans objet								
Magistrats sans objet								
Total	39 270	1 902	4,84	0,00	0,00	0,00	1 902	1 237 630,39 €

* Payé par les services du MAP sur le plafond MAP + MEEDDAT

Les primes et indemnités

Pour les primes indexées sur la valeur du point de la fonction publique, les augmentations se traduisent par le relèvement des apports des agents. En 2008 s'est ajoutée à ces montants moyens, une prime exceptionnelle de 175 euros.

Cette prime exceptionnelle a été perçue par tous les agents disposant d'un régime indemnitaire et n'ayant pas atteint le taux maximum réglementaire.

Les tableaux ci-dessous indiquent les valeurs moyennes avant modulation individuelle.

I. Administration centrale

Corps Grade	Total
Adm civ HC	24 645
Adm civ HC (chef bur)	25 874
Adm civ	21 569
Adm civ (chef bur)	22 959
IGGREF CI Ex38 268	
IGGREF CI N (2 ^e Ech)	37 005
IGGREF CI N(1 ^{er} ech)	35 813
ICGREF	24 645
ICGREF (chef bur)	25 874
IGREF	19 569
IGREF (chef bur)	20 789
IGSPV CI Ex	38 188
IGSPV CI N (2 ^e ech)	35 743
GSVP CI N (1 ^{er} ech)	35 743
ICSPV	24 645
ICSPV (chef bur)	25 874
ISPV	9 569
ISPV (chef bur)	20 789
Chef mis (AA AC)	15 870
AAP	14 563
AA	1 628
CMAE (chef bureau)	19 447
IDAE	18 155
IAE	13 162
PCEA PLP CPE H CI	11 390
PCEA ; CPE ; H CI chef bur	12 171
PCEA ; PLP ; CPE	10 896
PCEA ; PLP ; CPE chef bur	11 677
Cat Fonctionnelle	10 856
Cat Fonctionnelle chef bur	11 325
Cat Except	7 486
Cat Except chef bur	7 955
1 ^{ère} Cat H CI	6 150
1 ^{ère} Cat	5 854
SA CI Ex	8 941
SA CI Sup	8 133
SA > 6 (IFTS)	7 806
SA < 6 (IAT)	7 082
2 ^e Cat Adm Cen	4 227
TS MAP Chef	10 171
TS MAP Pal	9 920
TS MAP CI N > 6	9 308
TS MAP CI N < 6	
Adj Adm Pal 1 AC (E 6)	6 983
Adj Adm Pal 2 AC (E 5)	6 100
Adj Adm 1 ^{re} CI AC (E4)	5 900
Adj Adm 2 ^e CI AC (E3)	5 754
Adj Tech Pal 1 AC (E 6)	6 983
Adj Tech Pal 2 AC (E 5)	6 100
Adj Tech 1 ^{ère} CI AC (E4)	5 900
Adj Tech 2 ^e CI AC (E3)	5 754

II. Services déconcentrés

1. Personnels administratifs

Corps Grade	Total
Chef mis (AASD)	16 208
AAP	11 283
AA	7 614
PCEA; PLP; CPE H CI	11 390
PCEA ; PLP ; CPE	8 932
Cat Fonctionnelle	9 167
Cat Exceptionnelle	6 735
1 ^{ère} Cat H CI	5 910
SA CI Ex	6 599
SA CI Sup	6 372
SA > 6 (IFTS)	5 726
SA < 6 (IAT)	4 582
Assistant social principal	5 250
Assistant social	4 750
2 ^e Cat	3 118
Adj Adm Pal 1 SD (E 6)	5 054
Adj Adm Pal 2 SD (E 5)	4 557
Adj Adm SD (E4)	4 377
Adj Adm 2 ^e CI SD (E3)	4 203

2. Personnels techniques DRAF-DDEA-DDAF

Corps Grade	Total
ICGREF	24 647
IGREF	17 858
ICSPV	24 647
ISPV	17 858
Chef mission (IAE)	20 591
IDAE	19 047
IAE	13 185
TS MAP Chef (1,2)	9 784
TS MAP Chef (ff Ing)	12 441
TS MAP Pal	9 512
TS MAP CI N	8 910
Adj Tech Pal (E 6)	5 666
Adj Tech Pal E5	5 406
Adj Tech (E4)	5 318
Adj Tech (E3)	5 230

3. Personnels techniques DDSV

Corps Grade	Total
ICSPV	24 647
ISPV	17 858
Chef mission (IAE)	20 591
IDAE	19 047
IAE	13 185
TS MAP Chef	9 784
TS MAP Pal	9 512
TS MAP CI N	8 910
Cont Sanit CI sup	7 494
Contr Sanit	7 117

III. Enseignement technique

1 Personnels techniques

Corps Grade	Total
ICGREF Ens	5 519
IGREF Ens	2 868
IDAE Ens	2 994
IAE Ens	1 825
Infirmière CI Sup	4 191
Infirmière CI N	3 744
TEPETA Ppx	4 158
TEPETA CI N > 5 (IFTS)	3 744
TEPETA CI N < ou égal à 5 (IAT)	3 241
Tech Labo CI Ex	4 391
Tech Labo CI Sup	4 191
Tech Labo CI N	3 774
Adjoint technique ens E6	3 702
Adjoint technique ens E5	3 329
Adjoint technique ens E4	3 201
Adjoint technique ens E3	3 123

2 Personnels administratifs

Corps Grade	Total
CM (AASU) (Ens)	5 547
AASU Pal (Ens)	5 547
AASU (Ens)	5 171
SASU CI Ex (Ens)	4 391
SASU CI Sup (Ens)	4 191
SASU >5 (IFTS) (Ens)	3 774
SASU >5 (IAT) (Ens)	3 241
Adj Adm Pal 1 ^{ère} cl (E 6)	3 702
Adj Adm Pal 2 ^e CI (E 5)	3 329
Adj Adm 1 ^{ère} CI (E4)	3 201
Adj Adm 2 ^e CI (E3)	3 123

IV. Enseignement supérieur

1 Personnels formation recherche et techniques

Corps Grade	Total
ICGREF Ens Sup	10 950
IGREF Ens Sup	5 690
IDAE Ens Sup	5 584
IAE Ens Sup	3 284
Ing Recherche H CI	12 588
Ing Recherche 1 ^{ère} CI	11 555
Ing Recherche 2 ^e CI	8 769
Ing Etudes H CI	7 015
Ing Etudes 1 ^{ère} CI	4 917
Ing Etudes 2 ^e CI	4 917
Ass Ingénieurs	3 278
Tech FR CI Ex	2 998
Tech FR CI Sup	2 675
Tech FR CI N	2 675
Adj Tech Pal FR (E 6)	2 273
Adj Tech FR (E5)	2 273
Adj Tech FR (E4)	2 273
Adj Tech FR (E3)	2 273

2 Personnels administratifs

Corps Grade	Total
CM (AASU) (Ens)	5 547
AASU Pal (Ens)	5 547
AASU (Ens)	5 171
SASU CI Ex (Ens)	4 391
SASU CI Sup (Ens)	4 191
SASU >5 (IFTS) (Ens)	3 774
SASU >5 (IAT) (Ens)	3 241
Adj Adm Pal 1 ^{ère} cl (E 6)	3 702
Adj Adm Pal 2 ^e CI (E 5)	3 329
Adj Adm 1 ^{ère} CI (E4)	3 201
Adj Adm 2 ^e CI (E3)	3 123

Évolutions statutaires et indemnitaires au MAP et listes des décrets et arrêtés publiés en 2008

L'année 2008 a été marquée par la publication, au plan interministériel, du décret cadre de la prime de fonctions et de résultats de la filière administrative. L'indemnité de fonction de l'Inspection générale de l'agriculture et l'indemnité spéciale de sujétions du CGAAER ont été actualisées.

Les récentes réformes statutaires des attachés d'administrations et des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) sont complétées par des arrêtés d'application. Pour les premiers, les épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps par la voie de la promotion interne sont allégées ; pour les seconds, la liste des professions permettant la prise en compte des services antérieurs et les modalités du concours externe sur titre sont fixées. En outre, le nombre de postes permettant l'accès au dernier échelon du statut d'emploi des chefs de mission, ouvert aux attachés et aux IAE du MAP, est également défini.

L'enseignement agricole bénéficie à la rentrée scolaire 2008-2009 de la prime d'entrée dans le métier à la première titularisation et de la prime spéciale versée aux enseignants assurant au moins trois heures supplémentaires hebdomadaires, à l'instar de leurs homologues de l'éducation nationale.

Les personnels contractuels de l'enseignement agricole privé voient en outre leur dispositif de cessation progressive actualisé et le volume de requalification fixé au titre de l'année scolaire 2008-2009.

Dans l'enseignement supérieur agricole, la liste des établissements permettant l'accès au dernier échelon des secrétaires généraux est également actualisée.

Les personnels de l'ONF sont concernés par plusieurs publications : les attachés bénéficient du rattachement au nouveau statut d'attaché d'administration. S'agissant des corps techniques de l'établissement issus de la réforme statutaires de 2003, un arrêté relatif au port de l'uniforme et aux insignes de grade complète le dispositif en vigueur. Un deuxième texte ayant le même objet concerne les seuls IAE affectés à l'ONF.

1 Décrets publiés en 2008

Décret d'application	Date de signature	Journal officiel	Personnels concernés	Objet
Décret n° 200-264	17/03/2008	19/03/2008	DDSV	Règles de classement
Décret n° 2008-345	14/04/2008	16/04/2008	Enseignants du privé	CPA
Décret n° 2008-1178 et arrêté	14/11/2008	16/11/2008	Corps enseignants et CPE	Prime d'entrée dans le métier à la première titularisation
Décret n° 2008-1179 et arrêté	14/11/2008	16/11/2008	Corps enseignants	Prime spéciale si au moins 3 heures supplémentaires
Décret n° 2008-1358	18/12/2008	20/12/2008	Personnels associés enseignement supérieur	Alignement sur MESR
Décret n° 2008-1493	22/12/2008	31/12/2008	Attachés d'administration de l'ONF	Rattachement au statut chés des attachés d'administration de la FPE
Décret n° 2008-1494 et arrêté	22/12/2008	31/12/2008	Inspection générale de l'agriculture	Actualisation de l'indemnité de fonctions

2 Arrêtés publiés en 2008

Date de signature	Journal officiel	Personnels concernés	Objet
16/01/2008	25/01/2008	Cadres techniques et techniciens supérieurs de l'ONF	Uniforme et insignes de grades
16/01/2008	25/01/2008	Ingénieurs de l'agriculture	Uniforme et insignes de grades
17/01/2008	25/01/2008	Chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement	Nombre d'emploi à l'échelon exceptionnel
01/02/2008	09/02/2008	Adjoints administratifs du MAP	Modalités examen professionnel d'accès à la 1 ^{ère} classe
26/02/2008	12/03/2008	CGAAER	Actualisation de l'indemnité spéciale de sujétions
03/03/2008	12/03/2008	Technicien des établissements publics d'enseignement technique agricole	Introduction d'une admissibilité aux concours interne et 3 ^e concours d'accès au corps des techniciens
16/04/2008	26/04/2008	Secrétaires généraux enseignement supérieur	Liste des établissements permettant l'accès au dernier échelon
07/05/2008	24/05/2008	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Liste des professions prises en compte pour le classement dans le corps
30/05/2008	13/06/2008	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	Modalités du concours externe sur titre
10/06/2008	25/06/2008	Enseignants du privé	Nombre d'inscriptions à la liste d'aptitude 2008-2009
01/07/2008	16/07/2008	Attachés du MAP	Allègement des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps

Chapitre III

Les conditions d'emploi

Première partie

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégorie

II. Répartition par secteur

Deuxième partie

Les congés de formation professionnelle

I. Récapitulatif par catégorie et durée

II. Récapitulatif par catégorie et secteur

Troisième partie

Rappel des situations particulières d'emploi

Quatrième partie

Le compte épargne temps

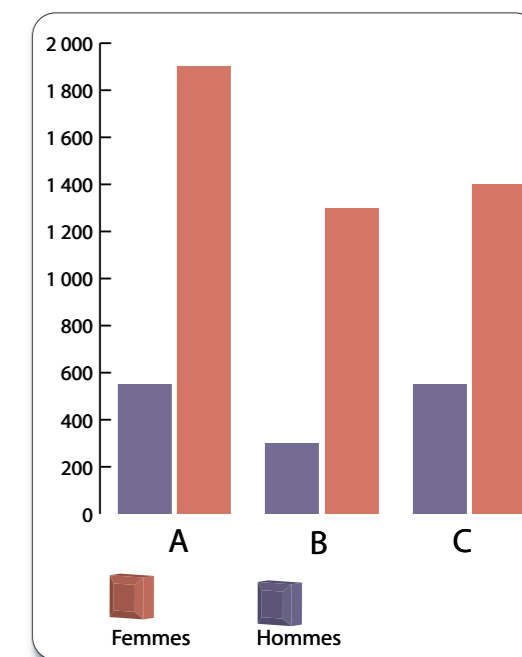
I. Nombre de jours épargnés en 2008

II. Nombre de jours utilisés en 2008

Le travail à temps partiel

I. Répartition par catégorie

	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	212	47	7	266
	Femmes	426	85	97	608
	Total	638	132	104	874
Temps partiel 60 %	Hommes	41	18	4	63
	Femmes	108	46	54	208
	Total	149	64	58	271
Temps partiel 70 %	Hommes	32	5	4	41
	Femmes	120	36	38	194
	Total	152	41	42	235
Temps partiel 80 %	Hommes	1 205	169	37	411
	Femmes	1 014	957	1 030	3 001
	Total	1 219	1 126	1 067	3 412
Temps partiel 90 %	Hommes	55	53	3	111
	Femmes	161	168	162	491
	Total	216	221	165	602
Total	Hommes	545	292	55	892
	Femmes	1 829	1 292	1 381	4 502
	Total	2 374	1 584	1 436	5 394



II. Répartition par secteur

1 Administration centrale

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	4	2	6	12
Temps partiel 60 %	1			1
Temps partiel 70 %	14	2		16
Temps partiel 80 %	59	52	61	172
Temps partiel 90 %	16	8	8	32
Total	94	64	75	233

2.2. Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	37	68	43	148
Temps partiel 60 %	21	48	36	105
Temps partiel 70 %	16	23	22	161
Temps partiel 80 %	343	851	641	1 835
Temps partiel 90 %	112	178	110	400
Total	529	1 168	852	2 549

2 Enseignement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	596	62	56	714
Temps partiel 60 %	127	16	22	165
Temps partiel 70 %	122	16	20	158
Temps partiel 80 %	815	221	369	1 405
Temps partiel 90 %	87	33	50	170
Total	1 747	348	517	2 612

Les congés de formation professionnelle

I. Récapitulatif par catégorie et durée

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	16	4	4	9	1	6	21	19
> 1 an	30	53	4	2		1	34	56
Sous-Total	46	57	8	11	1	7	55	75
Total	103		19		8		130	

II. Récapitulatif par catégorie et secteur

Durée	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an	< 1 an	> 1 an
Administration centrale		4			1		1	4
Services déconcentrés	4	4	7	2	4	1	15	7
Enseignement	16	75	6	4		2	22	81
Sous-Total	20	83	13	6	5	3	38	92
Total	103		19		8		130	

Rappel des situations particulières d'emploi

Type de situation d'emploi	Femmes	Hommes	Effectifs
Mise à disposition	224	433	657
Congé longue maladie	119	89	208
Congé longue durée	130	81	211
Congé formation	44	32	76
Congé parental	164	10	174
Congé maternité*	674		674
Congé paternité**		242	242
Disponibilité/congé sans traitement	511	420	931
Détachement	564	898	1 462
Hors cadre	1	8	9
Congé de fin d'activité			1
Total	1 757	1 971	4 645

* Nombre d'agents ayant débuté un congé maternité en 2008

** Les congés paternité ont représenté 2 694 jours en 2008

Le compte épargne-temps

1 Nombre de jours épargnés en 2008

Nombre de jours épargnés en 2008 programme-action	A administratif	A technique	B/C administratif	B/C technique	Enseignement	Total
142	50	194	65	34	0	343
143	233	47	37	0	0	317
206	23,5	1029	238,5	1 037	0	2 328
215	1 437,7	4 420,5	1 486,5	1 868,5	63	9 275,5
Total	1 743,5	5 690,5	1 827	2 939,5	63	12 263,5

2 Nombre de jours utilisés en 2008

Nombre de jours épargnés en 2008 programme-action	A administratif	A technique	B/C administratif	B/C technique	Enseignement	Total
142	0	0	0	24	0	24
143	12	0	12	0	0	24
206	0	226	8	316	0	550
215	546,5	1 001,5	457	349,5	22	2 376,5
Total	558,5	1 227,55	477	689,5	22	2 974,5

Programme 142 : enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme 143 : enseignement technique agricole

Programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Chapitre IV

La formation des agents

Première partie

Administration centrale et services déconcentrés

I. Caractéristiques des publics et des formations : évolution 2007/2008

- 1 Par type de personnel
- 2 Par catégorie
- 3 Par sexe
- 4 Spécificités des formations suivies

II. Dépenses de formation

Deuxième partie

Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

I. Caractéristiques des publics et des formations : évolution 2007/2008

- 1 Par type de personnel
- 2 Par sexe
- 3 Spécificités des formations suivies

II. Dépenses et fonctionnement

Administration centrale et services déconcentrés

La période 2007-2008 se caractérise par le développement des niveaux locaux et régionaux d'organisation des formations.

I. Caractéristiques des publics et des formations

1 Évolution par type du personnel

Le nombre des agents formés est quasiment le même en 2007 et 2008. Le nombre total de journées de formation suivies par les agents au cours de ces deux années est stable, voisin de 55 000.

Année	2007						2008					
	national		régional local		total		national		régional local		total	
Organisation	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours	agents	jours
Administration centrale	54	179	1 096	4 175	1 150	5 354	59	133	936	3 674	995	3 807
Services déconcentrés	2 309	7 708	8 579	38 798	10 888	46 506	1 715	6 314	9 290	45 072	11 005	51 386
Autres dont enseignement	108	368	672	2 003	780	1 371	53	148	645	2 122	698	2 270
Total	2 471	8 255	10 347	44 976	12 818	53 231	1 827	6 595	10 871	50 868	12 698	57 463
		18 %		82 %		100 %		11 %		89 %		100 %

2 Évolution par catégorie

Les agents de catégorie B sont les plus nombreux en formation.

Année	2007			2008		
	agents		jours	agents		jours
	nb	nb	%	nb	nb	%
Catégorie A	3 736	16 201	30	3 646	17 123	30
Catégorie B	5 827	26 223	50	5 813	28 171	49
Cat C/divers	3 212	10 571	20	3 158	11 705	21
Total	12 818	52 995	100	12 696	56 999	100

3 Évolution par sexe

Les femmes sont les plus nombreuses en formation, mais elles y restent un peu moins longtemps que leurs collègues hommes (4,43 jours contre 4,56 jours en 2008).

Année	2007		2008	
	agents	jours	agents	jours
Femmes	6 949	28 559	7 002	31 025
Hommes	5 869	24 436	5 694	25 974
Total	12 818	52 995	12 696	56 999

source : EPICEA

4 Spécificités des formations suivies

Les thèmes les plus demandés sont les techniques professionnelles (domaine P), les formations hygiène et sécurité (domaine R) ainsi que le management. Les ouvertures de concours provoquent une augmentation des demandes de préparation aux concours (domaine S en 2007).

Année	2007		2008	
	national	régional/local	national	régional/local
Domaine et thèmes de formation	jours	jours	jours	jours
P01 techniques administratives et juridiques	173	4 210	153	4 553
P02 autres techniques professionnelles	101	5 641	21	4 464
Q01 management des ressources humaines	555	2 247	236	2 120
Q02 langues étrangères	198	423	0	323
Q03 techniques d'expression et de communication	89	1 640	27	1 565
Q04 formation de formateurs	496	158	267	241
R01 hygiène et sécurité	127	3 190	55	2 703
R02 développement personnel	0	728	0	608
R03 vie sociale des services	0	1 201	2	997
S01 préparation de concours de niveau A	506	1 743	308	715

II. Dépenses de formation

Programme	titre 2		titre 3	
	2007	2008	2007	2008
154 - gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural			1 093 000	1 673 017
215 - conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (DRAF			1 373 413	1 773 407
215 - conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (AC)	348750	360000	2 445 600	1 093 701
143 - enseignement			1 413 000	1 615 000
206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation			655 549	1 067 614
Total	348 750	360 000	6 990 562	7 222 739

Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

De 2007 à 2008, le budget total consacré à la formation professionnelle continue des personnels de l'enseignement agricole a augmenté d'environ 14%.

Par ailleurs, le niveau régional accueille plus des 2/3 des stagiaires.

I. Caractéristiques des publics et des formations

1 Évolution par type du personnel

De 2007 à 2008, le nombre de stagiaires et de journées stagiaires est en augmentation. On note une évolution de 8,5% du nombre de stagiaires et du nombre de journées stagiaires.

Sur l'ensemble des publics formés, les enseignants sont majoritaires.

Année	2007						2008					
	national		régional		total		national		régional		total	
	stag.	jours	stag.	jours	stag.	jours	stag.	jours	stag.	jours	stag.	jours
Personnel atoss	520	1 257	1 534	1 903	2 054	3 160	433	1 299	1 640	1 960	2 073	3 259
Personnel de direction	354	966	285	317	639	1 283	340	1 002,5	306	330,5	646	1 333
Personnel d'éducation et de surveillance	272	717	1 023	1 199	1 295	1 915	312	1 133,5	896	1 011,5	1 208	2 145
Personnel enseignant	2 244	6 473	5 130	6 834	7 374	13 307	2 607	7 249	5 792	7 359	8 399	14 608
Total	3 390	9 412	7 972	10 253	11 362	19 664	3 692	10 684	8 634	10 661	12 326	21 345
%	30%	48%	70%	52%			30%	50%	70%	50%		

2 Évolution par sexe

Année	2007		2008	
	stag.	jours	stag.	jours
Femmes	6 380	10 732	6 915	11 842
Hommes	4 982	8 932	5 411	9 503
Total	11 362	19 664	12 326	21 345

source : safo

3 Spécificités des formations suivies

Année	2007		2008	
	national jours	régional jours	national jours	régional jours
Thèmes communs secrétariat général				
Préparation aux concours		69,00	227,50	140,00
Adaptation à l'emploi		38,00		195,00
Management et communication		10,00		51,00
Informatique et bureautique		2,00		216,00
Hygiène et sécurité		43,00		542,00
Formations techniques et administratives		47,00		118,00
Thème enseignement				
Didactique des disciplines - renforcement des identités professionnelles des agents	3 505,00	3 245,00	4 144,00	3 767,00
Accompagner les agents à la prise de nouvelles fonctions	4 646,00	2 946,00	3 033,50	1 843,00
Démarches pédagogiques	104,00	143,00	844,50	576,00
Développer la fonction d'accueil des nouveaux arrivants	0,00	29,50	975,50	1 005,00
Développer les pratiques de travail collectif au sein de l'établissement	762,00	2 465,00	858,00	1 389,00
Développer la mission de coopération internationale	269,50	118,00	37,00	154,00
Développer la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle	0,00	101,50	136,00	113,00
Développer la mission de développement, expérimentation et recherche	0,00	58,00	50,00	74,00
Accompagner la mise en place de la VAE	0,00	37,00	223,00	53,00
Développer l'usage des technologies informatiques dans la formation	125,50	886,50	155,00	394,00
Accompagner l'intégration des mesures législatives et réglementaires dans les formations	0,00	14,50	0,0	31,00
Total	9 412,0	10 253,0	10 684,0	10 661,0

source : safo

Sur les 2 années, les thèmes principaux sur lesquels s'inscrivent les agents sont :

- le renforcement des identités professionnelles des agents – didactiques des disciplines – démarches pédagogiques. Ce thème est en lien direct avec le métier des enseignants et l'accompagnement des rénovations des diplômés ce qui explique le nombre de journées stagiaires organisées.
- l'accompagnement à la prise de nouvelles fonctions, est une orientation prioritaire nationale.
- le développement des pratiques de travail collectif au sein de l'établissement, correspond au troisième thème le plus organisé surtout au niveau régional.

II. Dépenses de fonctionnement

Crédits budgétaires	2007	2008
bop 143 central	881 215	1045 000
bop 143 déconcentré	532 535	570 000
Total	1 413 750	1 615 000

Depuis 2006, date d'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), un nouveau cadre budgétaire a été mis en place. Les crédits du BOP (budget opérationnel de programme) 143 central sont délégués aux structures organisatrices de formation dans le cadre du programme annuel de formation. Ils sont destinés aux remboursements des frais de déplacement des stagiaires. Les crédits du BOP 143 déconcentré sont transférés aux régions pour l'organisation des plans régionaux de formation.

Chapitre V

Les relations professionnelles

Première partie

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux en 2008

I. Rappel des résultats de la consultation générale en 2006

II. Attribution des droits syndicaux en 2008

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP)

Deuxième partie

Actualité du dialogue social au MAP en 2008

I. Climat social en 2008

1 Mouvements d'ampleur nationale

2 Mouvements d'ampleur ministérielle locale ou sectorielle

II. Le dialogue social au MAP

III. Le dialogue social local

1 Fréquence des réunions des CTP locaux et principaux sujets traités en 2008

2. Dialogue social au sein des comités techniques paritaires

Troisième partie

Autres données

1 Protection juridique des fonctionnaires

2 Régime disciplinaire

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux en 2008

Dans le domaine des relations professionnelles et du dialogue social, l'année 2008 a été marquée par un nombre important de réunions des comités techniques paritaires nationaux et locaux, dans un contexte d'évolution profonde des structures, aussi bien en administration centrale que dans les services déconcentrés, suite aux décisions prises par le 1^{er} Conseil de modernisation des politiques publiques dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques.

I. Rappel des résultats de la consultation générale en 2006

Afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère, des élections sont organisées généralement tous les trois ans (2000, 2003, 2006). Le résultat de cette consultation générale permet de renouveler les divers comités techniques paritaires et d'attribuer les droits syndicaux (locaux, autorisations spéciales d'absence, décharges de service) aux organisations syndicales du MAP. Dans le cadre des élections de 2006, 172 scrutins distincts ont été organisés pour chacun des comités techniques paritaires (instances nationales, départementales, régionales, locales et instances sectorielles : enseignement, services déconcentrés, administration centrale). La circulaire, référencée SG/SRH/SDDPRS/C2007-1001 du 18 janvier 2007 a donné les résultats détaillés de cette consultation pour chacun des CTP du ministère.

Les résultats de ces élections pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	SNIGREF	SNISPV
44 365	32 770	30 498	3 408	885	512	3 024	6 137	3 490	9 907	1 601	755	779
	73,86%		11,17 %	2,9 %	1,68 %	9,92 %	20,17 %	11,44 %	32,48 %	5,25 %	2,48 %	2,55 %
Sièges attribués : 15			2	0	0	1	3	2	6	1	0	0

II. Attribution des droits syndicaux

1 Les autorisations spéciales d'absence

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont accordées en application de l'article 14 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La répartition des ASA a été établie en distinguant deux niveaux de représentativité et en procédant à une agrégation entre :

- les résultats au scrutin du comité technique paritaire ministériel (CTPM),
- les résultats acquis au sein des divers CTP locaux

Organisations syndicales	Au titre de la représentativité nationale	Au titre de la représentativité « locale »	Agrégation des résultats
CFDT	592,22	592,83	1 185
CGT	570,79	511,41	1 082
FO	1 066,50	1 063,35	2 129
UNSA	596,71	581,83	1 179
FSU	1 649,92	1 790,40	3 439
SUD	265,96	247,91	514
CFTC	147,02	116,99	264
CGC	85,05	81,23	166
SNISPV	129,41	123,77	253
SNIGREF	125,42	98,47	224
SNIGIA		7,52	8
STC		12,29	12
	5 228,00	5 228,00	10 456 soit 20 912 feuilles*

* Les 20 912 feuilles de couleur sont réparties entre les organisations syndicales (1 feuille = 4 heures d'ASA)

2 Les décharges d'activité de service à titre syndical

Les décharges d'activité de service sont accordées en application de l'article 16 du décret n°81-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. En application du décret du 28 mai 1982, et suite aux élections de novembre 2006, le quota théorique global de décharges de service s'élève à 126,52.

Ces décharges ont été réparties sur la base de leurs résultats à chacune des 10 organisations syndicales autorisées à se présenter au scrutin du CTPM pour le ministère (CFDT, CGT, FO, UNSA, FSU, SUD, CFTC, CGC, SNISPV, SNIGREF) et sur la base du pourcentage de voix obtenues lors des élections des CTP centraux pour les établissements sous tutelle directe (Haras, INFOMA, IFN). En outre, et conformément aux dispositions de la circulaire du 20 avril 1999 relative aux modalités d'exercice des droits syndicaux au ministère de l'agriculture et de la pêche, une décharge est accordée forfaitairement à chaque organisation syndicale ayant obtenu entre 1 et 3 % des suffrages au CTPM (CFTC, CGC, SNISPV, SNIGREF).

L'attribution des décharges de service en 2003 et 2006 et leur utilisation en 2004 et 2008 s'établissent ainsi qu'il suit.

Organisations syndicales	Décharges de service attribuées en 2003	Utilisation des décharges de service attribuées en 2003	Décharges de service attribuées en 2006	Utilisation des décharges de service attribuées en 2008
CFDT	19,4	14,5	15,78	15,01
CGT	13,8	9,1	15,02	11,56
FO	28,5	28,1	28,40	20,43
UNSA	13,9	10,6	15,93	7,85
FSU	40,8	40,1	44,25	46,58
SUD	7,4	1	7,14	5,52
CFTC	2	0,7	1	1
CGC	1	0,6	1	1
SNISPV	1	1	1	1
SNIGREF	1	1	1	1
Total	129	106,7	130,52	110,94

Le nombre d'agents bénéficiant de décharges varie selon la politique de chaque syndicat qui peut, soit concentrer son quota de décharges sur un petit nombre d'agents en attribuant des décharges importantes (entre 70 à 100 % d'un équivalent temps plein) ou au contraire, répartir son quota de décharges sur un grand nombre d'agents en attribuant des « petites décharges » (inférieures à 20 %).

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP)

Pourcentages des voix obtenues par les différentes organisations syndicales aux commissions administratives paritaires au 31 décembre 2008

CAP	FO	SNETAP-FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	CFTC	SNIGREF	SNISPV	TOTAL
Adjoints techniques (TOS)	99	377	49		223					748
SPV									574	574
Total	99	377	49		223				574	1322
% correspondant des voix	7,49%	28,52%	3,71%		16,87%				43,42%	100,00%

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2008

La mise en œuvre de la RGPP a suscité des inquiétudes qui se traduisent par de nombreux mouvements de grève au niveau national (réductions d'effectifs, mobilité, emploi, statut, retraites...).

En ce qui concerne les établissements d'enseignement agricole, les sujets qui reviennent le plus fréquemment sont les suppressions de classes et de postes, à l'origine de plusieurs mouvements de grève catégoriels ou locaux.

1 Mouvements d'ampleur nationale

Période et durée de la grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Effectifs réels de grévistes *	% estimé le jour de la grève **
24 janvier (1 journée)	FO, CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU (pouvoir d'achat, emploi public indice, réduction d'effectifs)	5135	16,02
29 Mars (1 journée)	US Solidaires (retraites, pensions, salaires)	0 (samedi)	0
16 Avril (1 journée)	FO retraites	17	0,28
15 Mai (1 journée)	FO, CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU (réforme de l'État, emploi, statut, mobilité)	4954	16,23
19 au 24 Mai (6 journées)	US Solidaires (Mobilité, emploi, statut, retraites - RGPP)	1878	1,41
26 au 31 Mai (6 journées)	US Solidaires (Mobilité, emploi, statut, retraites - RGPP)	8	0,06
2 au 7 Juin (6 journées)	US Solidaires (Mobilité, emploi, statut, retraites - RGPP)	10	0,01
9 au 14 Juin (6 journées)	US Solidaires (Mobilité, emploi, statut, retraites - RGPP)	477	0,39
10 Juin (1 journée)	CGT (RGPP)	Les agents ont été intégrés à la grève du 9 au 14 juin (ci-dessus)	
17 Juin (1 journée)	CGT, CFDT (retraites, politique fonction publique)	499	2,03
7 Octobre (1 journée)	FSU, CGT (Salaires, pouvoir d'achat, statut, emploi, protection sociale)	233	0,88
21 Octobre (1 journée)	US Solidaires, CGT, CFDT (Création pôle statistique à Metz)	17	0
23 Octobre (1 journée)	FO (RGPP, salaires, pensions)	297	1,04
24 au 28 Novembre (5 journées)	CGT (salaires, emplois, garanties collectives)	23	0,03
1 Décembre (1 journée)	US Solidaires (congés bonifiés, pensions fonctionnaires DOM-TOM)	1	0,09
Total		13 549	

* Effectifs réels de grévistes : déclarés sur EPICEA.

** Pourcentage estimé le jour de la grève : pourcentage par rapport aux effectifs présents dans les services au moment de la grève.

2 Mouvements d'ampleur ministérielle locale ou sectorielle

Période et durée de la grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Effectifs réels déclarés sur EPICEA / grève
7 au 11 janvier (5 journées)	FO-grève locale- (Cas TEPETA au lycée de Beaune, Côte d'Or)	47
17 janvier (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Gestion comptable au Legta de Pamiers, Midi-Pyrénées)	38
22 janvier (1 journée)	SNETAP-FSU-grève locale- (Besoins de l'établissement d'Aumont, Picardie)	20
25 janvier (1 journée)	SNETAP-FSU -grève catégorielle- (Suppression de classes, Etablissements d'enseignement de Poitou-Charentes)	122
6 Mars (1 journée)	SNETAP-FSU-grève catégorielle- (Heures supplémentaires des contractuels des établissements d'enseignement de la région PACA)	43
11 Mars (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Refus d'ouverture d'un BAC Pro au Lycée de Bastia, Corse)	7
18 Mars (1 journée)	SNETAP-FSU, FO, CGT, SUD RURAL -grève ministérielle- (défense du système éducatif dans l'enseignement)	124
25 Mars (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Refus d'ouverture de classe au lycée de Melle, Poitou-Charentes)	26
1 ^{er} Avril (1 journée)	SNETAP-FSU -grève catégorielle- (Fermetures de classe, dotation globale horaire dans les établissements d'enseignement de Midi-Pyrénées)	163
1 ^{er} Avril (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Situation des TOS au lycée d'Hasparen, Aquitaine)	12
1 ^{er} Avril (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (suppression BAC Pro au Lycée de Magnac-Laval, Limousin)	8
3 Avril (1 journée)	Fédération Syndicale Unitaire -grève catégorielle- (Situation des inspecteurs élèves du travail)	19
4 Avril (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Fermeture de classes au Lycée de Tours Fondettes, Centre)	34
28 et 29 Avril (2 journées)	SNETAP-FSU -grève locale- (Conditions rentrée scolaire 2009 au Lycée de Laval, Pays de la Loire)	25
5 Mai (1 journée)	SUD RURAL, SNETAP-FSU -grève catégorielle- (Situation difficile des établissements d'enseignement en Midi-Pyrénées)	104
12 Juin (1 journée)	SUD RURAL -grève locale- (Dialogue social - DDEA de l'Ariège)	1
1 ^{er} au 5 Septembre (5 journées)	US Solidaires-grève ministérielle- (RGPP)	102
8 Septembre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Situation des personnels contractuels au Lycée de Sabres, Aquitaine)	10
11 Septembre (1 journée)	SNETAP-FSU, UNSA, CFDT, CGT, FO et US Solidaires -grève catégorielle- (Suppressions d'emplois dans l'enseignement agricole)	61
20 Octobre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève catégorielle- (Situation des personnels contractuels dans l'enseignement en Picardie)	18
		20 Novembre

Période et durée de la grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Effectifs réels déclarés sur EPICEA / grève
20 Novembre (1 journée)	SUD-RURAL, FO, CFTC, UNSA -grève catégorielle- (Suppressions de postes dans l'enseignement agricole)	2109
21 Novembre (1 journée)	SUD-RURAL -grève catégorielle- (Restrictions budgétaires et fermetures de classes dans l'enseignement agricole en région PACA)	48
24 Novembre au 14 Décembre (21 journées)	UNSA -grève locale- (Avenir de l'établissement de l'Isle sur Sorgue, PACA)	92
1 ^{er} au 5 Décembre (5 journées)	SUD-RURAL -grève catégorielle- (Restrictions budgétaires et fermetures de classes dans l'enseignement agricole en Rhône-Alpes)	18
9 Décembre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Situation des personnels contractuels au Lycée de Colmar, Alsace)	26
10 au 12 Décembre (3 journées)	UNSA -grève catégorielle- (Baisse des moyens dans l'enseignement agricole en région PACA)	14
15 Décembre au 2 Janvier (19 jours)	CGT -grève catégorielle- (réformes de l'enseignement en région PACA)	2
16 Décembre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève catégorielle- (Mutations rentrée 2009 en Aquitaine)	79
16 Décembre (1 journée)	SYGMA-FSU-grève catégorielle- (Réduction des effectifs dans les services vétérinaires, RGPP)	89
16 Décembre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Avenir de l'établissement de Cognin, Rhône-Alpes)	1
16 Décembre (1 journée)	SNETAP-FSU-grève locale- (Fermeture du site de Sémur, partie du lycée de Semur Chatillon, Bourgogne)	12
18 Décembre (1 journée)	SNETAP-FSU -grève locale- (Rentrée 2009 au Lycée de Pontivy, Bretagne)	14
	Total	3488
	Total général	17 037

II. Le dialogue social au MAP

Le CTPM a été consulté sur douze projets de décrets ou d'arrêtés concernant les personnels du MAP dont deux décrets statutaires.

Le dialogue social a été largement alimenté en 2008 par les mesures de réorganisation des services décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui ont notamment fait l'objet d'échanges entre le ministre et les organisations syndicales le 18 avril 2008.

Au niveau central, la réorganisation de l'administration centrale du MAP au 1er juillet 2008, telle que prévue par les textes publiés le 30 juin 2008, a été axée sur le regroupement du traitement des questions de politique agricole, jusqu'alors assuré par deux directions, au sein de la nouvelle Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). Cette réforme a également opéré la mise en cohérence des missions des directions avec les programmes de la LOLF, développant la fonction prospective, réaffirmant la place de l'alimentation. Plusieurs réunions d'information des personnels se sont tenues au cours du premier trimestre, avant que les instances paritaires concernées ne délibèrent sur les projets de textes : le CTPM et le CTPC AC ont examiné le décret fixant la nouvelle organisation de l'administration centrale ; les CTP spéciaux du secrétariat général et des directions concernées ont été consultés sur les projets d'arrêtés fixant leurs organisation et attributions respectives. L'accompagnement de la réforme a fait l'objet d'une attention particulière, avec la mise en place d'un comité de suivi et, parallèlement, la poursuite d'un dialogue au sein des CTP AC et CTP spéciaux concernés sur les dispositifs d'accompagnement institués dans le cadre de la réorganisation, sur l'implantation géographique des services et sur les modalités des déménagements.

Le programme de modernisation de l'administration territoriale de l'Etat a particulièrement concerné les services déconcentrés du ministère et a sollicité les instances de concertation tout au long de l'année.

Au niveau régional, les nouvelles directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont été mises en place en décembre 2008, traduisant ainsi pour le MAP le choix gouvernemental de faire de l'échelon régional le niveau de pilotage de droit commun des politiques publiques (création dans chaque région de huit grandes directions). Ces DRAAF ont vu leur champ de compétence élargi notamment à l'alimentation, à la sécurité sanitaire et à la pêche, et affirmé leur fonction de pilotage et de coordination des politiques nationales dans les territoires. Le projet de décret fixant l'organisation et les attributions de ces nouveaux services a fait l'objet d'une concertation à tous les niveaux requis : CTPM, CTPC SD et CTPC DGER (au titre de son rôle d'autorité académique) pour les instances nationales, ainsi que des CTP régionaux.

Au niveau départemental, les modalités de généralisation de la fusion des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des directions départementales de l'équipement, engagée en 2007 à titre expérimental dans huit départements, ont fait l'objet d'un dialogue social nourri. Les CTPM et CTPC SD du MAP, le CTPM du MEEDDAT et les CTP locaux (DDE et DDAF) concernés ont ainsi eu à se prononcer sur un projet de décret procédant à 47 nouvelles fusions au 1er janvier 2009. Chaque CTP local a par ailleurs délibéré sur les modalités d'organisation de sa future direction, et sur l'état des lieux et les « macro-organigrammes » de la future DDEA. Au dernier trimestre 2008, les CTP locaux (DDAF et DDE) ont examiné le document stratégique, l'organigramme détaillé et le règlement intérieur de la DDEA concernée.

Parallèlement, la réforme des activités d'ingénierie publique du MAP et du MEEDDAT s'est poursuivie au niveau départemental. Les modalités de cessation des prestations d'ingénierie concurrentielle, à l'exception de certaines missions sensibles, (dont l'assistance à la délégation et au suivi des services publics) ont été définies par une circulaire MAP/MEEDAT du 22 juillet 2008. L'état des lieux de l'ingénierie publique concurrentielle et un calendrier de fin de prise de commande a été réalisé en octobre 2008 pour chaque région. Ces évolutions ont fait l'objet de nombreux échanges à la fois dans les instances paritaires nationales et locales.

Au niveau des opérateurs de l'État, la RGPP a décidé d'une part la mise en place d'une agence de paiement unique des aides agricoles par fusion de l'Agence unique de paiement et du CNASEA, et d'autre part la création d'un office d'intervention agricole unique par fusion des cinq établissements publics existants. Le CTPM du MAP et les instances paritaires des établissements concernés se sont prononcés sur le projet de loi fixant les grandes orientations de cette réforme, au nombre desquelles figuraient notamment l'intégration des délégations régionales de l'office unique dans les nouvelles directions régionales du MAP, ainsi qu'un dispositif permettant aux personnels contractuels des établissements d'opter pour une titularisation dans un corps de fonctionnaire du MAP ou pour un maintien dans un quasi-statut unifié (ce projet de loi a été ultérieurement transformé en projet d'ordonnance, qui a fait l'objet de consultations complémentaires). Parallèlement, les modalités de cette titularisation ont fait l'objet de nombreuses réunions du groupe de travail composé des représentants des personnels des établissements concernés et du MAP tout au long de l'année 2008.

III . Le dialogue social local

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : notamment dans les 10 CTP spéciaux, les 92 CTP départementaux, les 22 CTP régionaux DRAF, les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 4 CTP des départements d'Outre-Mer, et les 15 CTP centraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

1 Fréquence des réunions des CTP nationaux et locaux et les principaux sujets traités en 2008

Nombre de réunions en 2008	1	2	3	4	5	6
CTPM	6					
CTP AC	4					
CTPC SD	3					
CTP DGER	8					
CTP DDAF/DDSV DDEA DAF	3%	19%	27%	25%	14%	12%
CTP régionaux DRAF	0%	27%	33%	20%	20%	0%
CTP régionaux enseignement agricole	7%	33%	53%	7%	0%	0%

2 Dialogue social au sein des comités techniques paritaires

Certains points sont inscrits régulièrement à l'ordre du jour des CTP : approbation des procès-verbaux, budget, effectifs et recrutement de contractuels, droit individuel à la formation, bilans de formation, d'action sociale et de CHS, mobilité et modulation des primes.

Outre ces points, les principaux sujets traités en 2008 étaient les suivants :

2. 1 Au CTPM :

- Consultation sur des projets de textes :
 - Organisation de l'administration centrale
 - Création de l'Agence de services et de paiement et de FranceAgriMer
 - Organisation des services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
 - Organisation et attributions des DRAAF et de la DRIAF
 - Fusion des DDE et des DDAF

- Transfert de l'inspection du travail en agriculture au ministère chargé du travail
- Transfert aux départements de services ou parties de services déconcentrés du MAP dans le domaine de l'aménagement foncier
- Requalification dans le corps des techniciens de formation et de recherche
- Dispositions statutaires diverses relatives aux corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des techniciens de l'enseignement agricole et des techniciens supérieurs
- Prorogation du mandat des membres de la CAP des IGERF
- Entretien professionnel des personnels du ministère chargé du travail

- Exécution du budget 2007
- Protection sociale complémentaire
- Bilan de la mise en œuvre du dispositif de garantie individuelle (GIPA)
- Dans le cadre des questions diverses :
 - Harmonisation des primes : filière de formation et de recherche
 - État des lieux des effectifs des non titulaires
 - Point d'étape de la mission confiée à la CGAER
 - Mise en place des CCP
 - Évolution de l'ingénierie concurrentielle
 - Prime exceptionnelle 2008
 - Devenir des Haras nationaux
 - Coût et mode de financement de la fusion IGERF/IPC
 - Mise en place de la PFR

En outre, le ministre a réuni les organisations syndicales représentatives le 29 septembre 2008 pour présenter le projet de budget du MAP pour 2009.

2. 2 Au CTPC DGER :

- Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option transformations alimentaires
- Avis sur le projet d'arrêté portant suppression de brevets professionnels par certificats
- Avis sur le projet d'arrêté portant suppression d'options du certificat de spécialisation
- Avis sur le projet de décret relatif aux nouvelles directions régionales du ministère de l'agriculture et la pêche
- Avis sur le projet d'arrêté précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D351 - 17 et D351 - 18 du code de l'éducation
- Avis sur le projet d'arrêté fixant la passerelle entre le baccalauréat professionnel Services en milieu rural du ministère de l'agriculture et de la pêche et le titre de Technicien Médiation services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
- Avis sur le projet de décret portant rénovation de l'enseignement professionnel agricole du second degré
- Avis sur le projet de décret portant adaptations au Livre VIII du code rural de la rénovation du baccalauréat professionnel
- Avis sur le projet de décret relatif à l'organisation de la voie professionnelle et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire)
- Avis sur le projet de décret relatif au baccalauréat professionnel et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire)
- Points d'information :
 - Liste des formations à enjeux particuliers pour l'enseignement agricole public à la rentrée 2008
 - Mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans
 - Plan d'action CFA-CFPPA
 - Réorganisation de la DGER
 - Rentrée scolaire
 - Programme "Pass pour le Sup"
 - Note de service relative à l'organisation de la rentrée scolaire 2009
 - Nouvelles modalités de recrutement et de formation des enseignants
 - Mise en place de la réforme du lycée
- Présentation du Cinquième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

2. 3 Au CTPC AC :

- Organisation de l'administration centrale
- Implantation des services dans le cadre de la réorganisation
- Règlement intérieur du CTP AC
- Information sur les primes
- Baux et locaux du ministère
- Dossier technique de l'amiante
- Notation
- Consommation téléphonique
- Travaux du restaurant administratif
- Dans le cadre des questions diverses :
 - Déploiement d'Open Office
 - . Mise en œuvre de l'Intranet unique de centrale (IUC)

- Mise en œuvre de l'Intranet unique de centrale (IUC)
- L'emploi contractuel
- NBI

2. 4 Au CTPC SD :

- RGPP - dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale consultation sur les textes relatifs à :
 - l'extension de la fusion des DDAF et DDE
 - la nouvelle DRAAF
 - l'inspection du travail
- Décentralisation de l'aménagement foncier
- Devenir de la pépinière de Corse
- Dans le cadre des questions diverses :
 - Transformation des CDD en CDI dans le secteur vétérinaire
 - Test des logiciels Isis et Osiris dans certains départements
 - Rapprochement des services d'action sociale MAP-MEEDDAT

2. 5 Aux CTP DRAF :

- Présentation du BOP 215 de la DRAF :
 - dialogue de gestion
 - plate-forme paye
 - Chorus
- RGPP :
 - mise en place de la nouvelle DRAAF
 - « macro-organigramme »
 - FAM
 - SRITEPSA
 - Les réorganisations envisagées au niveau départemental
 - Ingénierie d'appui territorial - évolution des missions - PRIR
- ARTT-RIALTO
- Point immobilier
- Télétravail, travail à domicile
- Mise en place d'Open Office

2. 6 Aux CTP Enseignement des SRFD :

- Résultats aux examens 2007-2008
- Préparation de la rentrée 2008
 - orientations générales
 - moyens en personnels enseignants, non enseignants, assistants d'éducation
 - effectifs prévisionnels voie scolaire et apprentissage
- Dotation globale horaire
- Projet régional de l'enseignement agricole : plan d'action enseignement agricole
- Rénovation voie professionnelle et réforme des lycées
- Mouvements des contractuels

2. 7 Aux CTP départementaux :

- RGPP :
 - Décret portant extension de la fusion DDAF-DDE
 - Macro-organigramme
 - DDT DDPCS et évolution de la DDSV
 - Document de stratégie et de pilotage (DSP)
 - Organigramme détaillé
 - Ingénierie d'appui territorial - évolution des missions - PRIR
- Transfert de l'aménagement foncier
- SDITEPSA
- Création d'un pôle développement durable
- OSEA (outil se substituant à l'ancienne enquête mission)
- Entretiens d'évaluation
- RIALTO, règlement intérieur
- CET
- Travail en abattoir
- Astreintes

Autres données

I. Protection juridique des fonctionnaires

La protection juridique des fonctionnaires, dite protection fonctionnelle, est susceptible d'être demandée par des agents victimes ou par des agents mis en cause.

Remarques préliminaires

Avant 2007, seule la lettre de mission à un avocat chargé d'assister un agent donnait lieu à l'ouverture d'un dossier. Non seulement les protections refusées n'étaient pas enregistrées, mais celles qui n'exigeaient pas le recours à un avocat, faisant l'objet de conseils prodigués directement par le délégué aux affaires pénales, ne l'étaient pas non plus.

Depuis 2006, il n'y a plus de distinction dans l'enregistrement des dossiers de demande de protection, donc pas de statistique.

Enfin, les dossiers de demande de protection fonctionnelle peuvent concerner plusieurs agents, souvent un seul, parfois deux, plus rarement 3, 4 ou 5.

Au titre de l'année 2008 : 63 dossiers ouverts. 26 protections accordées avec désignation d'un avocat au bénéfice de 34 agents au total. 2 refus formels. 3 demandes irrecevables implicitement refusées. 19 demandes non déposées ou retirées après un entretien avec l'agent. 13 dossiers sans objet (suivi pénal, conseils aux témoins).

Quels que soient les modes de comptage, le nombre de désignations d'avocat afin de protection fonctionnelle est relativement stable avec une légère décline depuis 2006.

II. Régime disciplinaire

1 Typologie des fautes et sanctions

Type de fautes sanctionnables	Types de sanctions
<ul style="list-style-type: none"> • Détournement, conservation de fonds, malversation • absences irrégulières, abandon de fonction • mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles. • Vol de matériel de l'administration • Détournement ouverture d'objets de correspondance • Comportement privé affectant le renom du service • Ivresse • Mœurs • Condamnations pénales • Dettes & chèques sans provision • Incorrections violences & insultes • Activité privée rémunérée 	<ul style="list-style-type: none"> • Révocation • Mise à la retraite d'office • Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans • Rétrogradation • Déplacement d'office • Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours maximum • Abaissement d'échelon • Radiation du tableau d'avancement • Blâme • Avertissement

2 Sanctions prononcées en 2008

Type de sanctions	Types de fautes sanctionnées
<ul style="list-style-type: none"> • Révocation 	Mœurs - 1 homme
<ul style="list-style-type: none"> • Rétrogradation 	Mœurs - 2 hommes
<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion temporaire 	Vol de matériel de l'administration - 1 femme
<ul style="list-style-type: none"> • Blâme 	Incorrections, violences, insultes - 3 hommes et 2 femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Blâme 	Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles - 1 homme
<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement 	Incorrections violences et insultes - 1 homme Vol de matériel de l'administration - 1 femme Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles - 1 femme

Chapitre VI

L'action sanitaire et sociale

Première partie

Objectifs, organisation et acteurs

- I. L'action sociale
- II. L'action sanitaire
- III. Les assistants du service social (ASS)

Deuxième partie

Les prestations d'action sociale

- I. Le logement
- II. La restauration collective
- III. Les activités de vacances, de loisirs, sportives et culturelles

Troisième partie

L'action en faveur des travailleurs handicapés en 2008

- I. Évolution du recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle
- II. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées et les travaux d'accessibilité

Quatrième partie

Le dispositif hygiène et sécurité

- I. Les instances hygiène et sécurité
- II. Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)
- III. Le comité médical
- IV. La commission de réforme

Objectifs, organisation et acteurs

Dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, l'année 2008 a été marquée par une mesure importante pour la protection sociale complémentaire des agents du MAP. Conformément au décret d'application de la loi 2007 de modernisation de la fonction publique, les organismes de protection sociale complémentaire doivent être choisis après une procédure de mise en concurrence. Ainsi, le ministère a procédé à un appel à la concurrence, cinq offres ont été faites. Au terme d'une analyse à laquelle les représentants du personnel ont été associés, deux organismes ont été référencés, la SMAR et la MGET, pour assurer la protection sociale complémentaire de ses agents. Une convention a été signée le 17 décembre 2008 avec ces organismes pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents, le comité technique paritaire ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sociale et le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM).

I. L'action sociale

Elle vise à :

- Impulser et mettre en place une politique de prestations destinées à améliorer l'environnement des agents du ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- Financer des équipements sociaux ;
- Subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- Répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;
- Améliorer les conditions de travail des personnels au sein de l'administration et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

II. L'action sanitaire

Elle doit permettre de :

- Assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé ;
- Concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents ;
- Assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail ;
- Mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaire et médical au sens large.

III. Les assistants du service social

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) compte 14 assistants de service social (ASS) affectés en services déconcentrés, 1 assistant de service social affecté en administration centrale et une conseillère technique nationale.

Ce réseau prend en charge l'ensemble des personnels des services déconcentrés, des établissements d'enseignement et de l'administration centrale.

1 Leurs missions

- Aider et soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel ;
- Contribuer à une politique de prévention afin de préserver l'équilibre des personnes dans leur environnement professionnel ;
- Assurer un accompagnement individuel ou collectif dans les situations de changement afin d'aider à l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu professionnel ;
- Participer à des actions d'information afin d'assurer à tous un accès équitable à l'action sociale ;
- Développer la fonction veille et d'observation sociale pour alimenter la réflexion concernant l'évolution de la politique sociale.

2 Le nombre de personnes au contact des ASS par type d'intervention

Permanences	Personnes reçues	Entretiens	Entretiens téléphoniques	Rencontres avec partenaires	Visite sur le lieu de travail	Visite à domicile
1 098	2 163	1 722	2 914	1 173	188	135

3 Sexe et situation matrimoniale des personnes suivies par l'ASS

Femmes	Hommes	Couple	Divorcé	Célibataire	Veuf
64 %	36 %	50 %	27 %	19 %	4 %

4 Composition des familles des personnes suivies par l'ASS

Famille avec enfant	Famille sans enfant
52 %	48 %

5 Répartition par statut, catégorie et service du bénéficiaire d'un suivi social

Fonctionnaire	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Services déconcentrés	Enseignement
77 %	23 %	29 %	48 %	56 %	44 %

6 Principaux domaines d'intervention de l'ASS

Environnement familial	Environnement professionnel	Santé	Retraite	Logement
30 %	40 %	21 %	3 %	6 %

7 Motifs d'intervention dans le domaine de l'environnement professionnel

Inadaptation au poste de travail	Précarité professionnelle	Difficultés relationnelles	Stress	Difficultés relationnelles dans les groupes	Adaptation au changement	Gestion administrative
87	101	167	192	41	53	148

De plus, le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) a décidé de mettre en place un dispositif de soutien psychologique en faveur des agents victimes d'une agression, d'une incivilité ou d'un événement traumatisant dans l'exercice de leurs fonctions. La mise en œuvre de ce dispositif a été confié à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiations (INAVEM).

Les prestations d'action sociale

Il s'agit des domaines dans lesquels le ministère intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents. Le BASS participe avec les représentants des personnels à la définition de la politique sociale du ministère.

Le BASS assure la gestion directe des dossiers des agents affectés en administration centrale, pour les agents affectés dans les services déconcentrés, l'ensemble des prestations d'action sociale est géré par le secrétariat général de la structure d'affectation.

Le MAP subventionne l'accueil des enfants âgés de moins de 18 ans :

Prestations sociales versées aux agents d'administration centrale		
Prestations 2008	Nombre de dossiers	Montant
Centre de vacances colonies	31	4 731 €
Subvention trousseau	8	733 €
Classes éducatives	33	3 282 €
Allocation enfants handicapés	13	6 453 €
Centre de loisirs sans hébergement	36	3 304 €
Séjours en maisons familiales, villages de vacances et gîtes	22	4 261 €
Séjours linguistiques	3	839 €

L'aide au double loyer (ADL) est une aide financière accordée aux agents du ministère de l'agriculture et de la pêche afin de faciliter et d'accompagner un changement de résidence entraînant une période de recouvrement des loyers sur deux logements au titre de l'ancien et du nouveau bail.

Dossiers traités en administration centrale en 2008		
Nombre de dossiers	Crédits engagés	Montant moyen par agent
14	10 000 00 €	607 68 €

I. Le logement

La politique mise en œuvre en Ile-de-France par le MAP en matière de logement social vise à favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et à accompagner les situations sociales et/ou familiales difficiles. Face au marché immobilier et à l'évolution de la demande de logement, le MAP a mis en place une procédure de réservations conventionnelles de logements complétant le dispositif réglementaire (5 % fonctionnaires) relevant du logement social.

Le ministère est propriétaire de 41 logements et dispose d'un parc réservé auprès des bailleurs sociaux de 279 logements environ répartis entre Paris et sa banlieue, soit un total général de 320 logements.

En 2008, le nombre de demandeurs était de 211. 92 agents inscrits sur le fichier des demandeurs ont bénéficié d'un relogement par l'intermédiaire du secteur logement du MAP.

Attributions par filière en 2008		
Réservation MAP	Préfecture	Total
25	67	92

Situation familiale des bénéficiaires d'un logement		
Situation	2007	2008
Couple avec ou sans enfant	45,37 %	40,22 %
Familles monoparentales	18,52 %	19,57 %
Célibataires	36,11 %	40,22 %

Origine des attributaires par filière de logements					
Nature des logements	Administration centrale - Paris	DRIAF	Enseignement IdF	Établissements publics d'IdF	Total
Réservation MAP	171	4	3	25	
Préfecture	17	0	29	21	67
Total	34	1	33	24	92

297 agents bénéficient d'un logement social relevant du contingent du MAP, répartis comme suit selon la catégorie :

A	B	C
91	88	100

II. La restauration collective

L'accessibilité à la restauration, pour l'ensemble des agents, est facilitée par la présence de restaurants administratifs (RA) et inter-administratifs (RIA). La signature de conventions spécifiques avec certains restaurants inter-entreprises (RIE) ou privés permet également d'offrir aux agents une restauration de proximité, utile dans les secteurs géographiques où il n'existe pas de structures administratives d'accueil.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Les participations versées par le BASS comprennent :

- la subvention interministérielle repas (1,04 € en 2006, 1,05 € en 2007 et 1,08 € en 2008) éventuellement complétée par sa bonification repas de 0,46 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 466 ;
- les subventions versées à l'organisme prestataire au titre des dépenses de fonctionnement.

1 La restauration parisienne

Huit structures ont participé en 2008 à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale et établissements d'enseignement supérieur, situés à Paris.

Bilan 2008	Nombre de repas servis en 2008	Nombre de repas subventionnés
AURI	142 377	77 632
EUREST	1 801	689
RA Fontenoy	12 116	5 048
AGROPARISTECH	20 749	13 466
RIE Vaugirard	60 006	25 795
RIE Tour Maine Montparnasse	20 305	12 185
RIE Montreuil	6 358	0
Site du Helder (ASMA)	676	446
Total	264 388	135 261

2 La restauration en services déconcentrés

Ce volet de l'action sociale concerne les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ne disposant pas de service de restauration collective sur place.

À titre d'information, depuis 2008 les crédits de l'action sociale sont pilotés par le bureau du pilotage de la performance et des relations avec les services au secrétariat général en ce qui concerne les DRAF, DDAF/DDEA (programme 215) et par la direction générale de l'alimentation en ce qui concerne les DDSV (programme 206).

Le montant global des prestations déléguées dans les services déconcentrés en matière de restauration collective a été quasiment maintenu par rapport à l'année précédente en dépit de la baisse de fréquentation.

III. Les activités de vacances, de loisirs, sportives et culturelles

Le ministère de l'agriculture et de la pêche confie à l'ASMA nationale la responsabilité et les moyens de mettre en œuvre des activités de vacances, de loisirs, sportives et culturelles pour ses agents en activité et en retraite et leur famille.

L'ASMA nationale s'est dotée de structures décentralisées autonomes, les ASMA départementales, pour une action au plus près des agents.

En 2008, les subventions versées par le MAP à l'ASMA s'élèvent à :

- 2.687.635 euros au titre de la subvention de fonctionnement,
- 696.050 euros au titre de la subvention colonies.

Secteurs	Nombre de participants	Nombre de dossiers acceptés
Séjours familiaux	6 018	
Voyages familiaux	275	
Colonies	955	
Jeunesse : séjours à thèmes	544	
Sport		
Culture	106	
Croisières côtières	147	
Solidarité internationale	55	
Retraités	335	
Prêts et avances		127

L'action en faveur des travailleurs handicapés

Au 1^{er} janvier 2007, la population des travailleurs handicapés du ministère de l'agriculture et de la pêche s'élevait à 1485 personnes, soit environ 4,08% de ses effectifs.

L'année 2008 s'inscrit dans la continuité de celle de 2007. Trois faits majeurs sont à observer :

- Une augmentation sensible du nombre des recrutements de travailleurs handicapés ;
- Une mobilisation régulière mais difficile du FIPHP ;
- Une poursuite des actions de sensibilisation en faveur du handicap.

I. Évolution du recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle

	2007	2008
Catégorie A	2	11
Catégorie B	9	12
Catégorie C	22	26
Total	33	49

L'année 2008 enregistre une nouvelle progression des recrutements par la voie contractuelle avec un total de 49 intégrations, assez équitablement réparties entre hommes et femmes. La hausse annuelle par rapport à 2007 est de 48 %. Le plan pluriannuel de recrutement des travailleurs pour la période 2008-2011, qui s'était fixé un objectif de 42 personnes à recruter en 2008 a dépassé ses objectifs de près de 25%.

Les recrutements d'initiative locale, en catégorie C, constituent la part essentielle des recrutements. Ils représentent 53 % du total. Ces recrutements, toutes catégories et tous secteurs confondus, ont profité à 64 % à l'enseignement agricole.

Les 36 % restants ont bénéficié aux services déconcentrés.

En dépit des efforts déployés tout au long de l'année 2008, aucun recrutement n'a pu être opéré en administration centrale.

II. Les aménagements de postes pour les personnes handicapées et les travaux d'accessibilité

Au titre de l'année 2008 un peu plus d'une vingtaine d'opérations d'aménagement de postes ont été conduites pour un montant dépassant les 153 474 euros.

Utilisation des crédits en faveur des agents handicapés	
Etude et aménagement de postes de travail	131 354
Accompagnement / Transport au travail	19 000
Formation / Sensibilisation	2 700
Divers / Aides techniques / Maintenance	420
Total	153 474

Le dispositif hygiène et sécurité

I. Les instances hygiène et sécurité

Le MAP a institué des comités hygiène et sécurité (CHS) placés auprès des comités techniques paritaires (CTP) qu'ils sont chargés d'assister :

- Le CHS ministériel qui examine les questions d'hygiène et de sécurité de tous les services ;
- Le CHS spécial de l'administration centrale ;
- Les CHS départementaux (92) ou régionaux (22) ;
- Les CHS locaux (15) auprès des établissements publics (nationaux ou de l'enseignement supérieur agricole) ;
- Les commissions hygiène et sécurité (186) pour les établissements d'enseignement technique agricole ;
- Les CHS locaux communs (4) pour des groupements de différents services.

1 Le CHS ministériel

Le CHSM examine les questions d'hygiène et de sécurité qui, présentant un caractère général, intéressent l'ensemble du ministère. Il fixe les orientations en la matière et suit les travaux menés par les CHS locaux.

Il définit la politique de prévention des risques professionnels du MAP dans un programme annuel de prévention. Cette politique s'articule autour de deux axes prioritaires :

- le développement de la prévention des risques professionnels ;
- la recherche de l'amélioration des conditions de vie au travail (risques psycho-sociaux, qualité de vie au travail).

En 2008, le CHSM a tenu trois réunions plénières. Il a concentré ses travaux de réflexion sur les thématiques suivantes : accidents du travail et maladies professionnelles, conduites addictives, conditions de travail dans les abattoirs, troubles musculo-squelettiques (TMS), sécurité des agents chargés de contrôle et d'accueil, l'insertion des travailleurs handicapés, situations de stress et de harcèlement. Ces travaux ont été menés dans le cadre de groupes de travail (28 réunions sur 2008) et ont abouti à l'élaboration de guides destinés aux différents services du MAP et aux acteurs chargés de la prévention.

2 Les acteurs de l'hygiène et de la sécurité

2.1 Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS)

Au nombre de 7, ils ont pour mission principale d'inspecter les structures relevant de leur inter-région mais ils assurent également auprès

d'elles un rôle de conseil et d'appui en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Ils ont également une fonction d'animation du réseau des acteurs de l'hygiène et de la sécurité pour mettre en œuvre des actions de prévention, de conseil, de formation et d'information.

En 2008, ils ont réalisé 170 inspections, participé à 163 réunions de CHS et ont organisé 16 sessions de formation continue (de 2 jours chacune) destinées aux agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ; 415 ACMO ont été formés.

2.2 Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Le MAP dispose, à la date du 31 décembre 2008, d'un réseau de 497 ACMO : 10 dans les services centraux, 211 dans les services déconcentrés et 276 dans le secteur de l'enseignement.

3 La médecine de prévention

3.1 Les services déconcentrés

La médecine de prévention au bénéfice des agents du MAP (hors administration centrale) est organisée dans le cadre d'un conventionnement soit avec des caisses locales de mutualité sociale agricole (MSA), soit avec d'autres services de médecine interentreprises ou dans le cadre de coopérations inter services (MEEDDAT, préfecture...). Elle comprend un examen médical avec l'évaluation de l'état de santé de l'agent et une étude du contexte de travail.

En 2008, 2 712 agents ont bénéficié d'une visite quinquennale et 4 838 d'une visite médicale dans le cadre du suivi médical particulier.

3.2 L'administration centrale

Le suivi médical des agents de l'administration centrale est assuré par un médecin de prévention à temps plein assisté de deux infirmières sur le site de Varenne et d'une infirmière sur le site de Vaugirard.

Il comprend la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels, de l'administration, les visites de reprise, les examens complémentaires quand ils sont nécessaires, les vaccinations obligatoires, les soins médicaux d'urgence et les entretiens à la demande des agents ou de l'administration.

II. Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)

En 2008, 726 accidents de travail se sont produits et se répartissent de la manière suivante :

Nombre d'accidents de travail selon le risque d'accidents			
Accidents de travail	Accident de mission	Accident de trajet	Total
520	66	140	726

La totalité de ces accidents représentent 6 364 jours d'arrêt de travail et se répartissent de la manière suivante :

Nombre de journées d'arrêt selon le risque d'accidents							
	Sans arrêt de travail	1 à 3 jours	4 à 14 jours	15 à 89 jours	90 jours et +	Décès	Nombre total de journées d'arrêt
Accident du travail	286	34	134	73	10	1	4 396
Accident de mission	43	6	12	5	0	0	373
Accident de trajet	70	19	27	16	8	0	1 595
Total	381	59	173	94	18	1	6 364

En 2008, les pathologies dont sont atteints 17 agents sont reconnues en maladies professionnelles.

Type de maladie	Nombre d'agents reconnus en maladies professionnelles reconnues
Mycoses cutanées d'origine professionnelle	1
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	14
Maladies contractées dans l'exercice de la fonction	2
Total	17

III. Le Comité médical

Le **comité médical départemental** intervient pour les agents des services déconcentrés et le comité médical ministériel pour les agents de l'administration centrale et des établissements publics d'Ile de France.

Le **comité médical ministériel** est une instance consultative composée de médecins agréés. Il est chargé de donner à l'autorité administrative un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent se présenter à propos de l'admission des candidates aux emplois publics, sur l'octroi et le renouvellement des congés de maladie (longue maladie (CLM), longue durée (CLD), grave maladie, disponibilité d'office pour maladie), sur l'activité à mi-temps thérapeutique et la réintégration à l'issue de ces congés et sur la retraite pour invalidité

En 2008, le Comité médical ministériel a examiné 292 dossiers, soit une diminution de 20 dossiers par rapport à l'année 2007.

En 2008, les dossiers et expertises se répartissent comme indiqué ci-après :

	Nombre de dossiers examinés	Nombre d'expertises médicales diligentées	Nombre de décès
Centrale	138	68	2
Établissements publics	154	64	3
Total	292	132	5

	Nombre d'agents ayant intégré des fonctions à plein temps	Nombre d'agents ayant réintégré des fonctions à temps partiel thérapeutique	Nombre d'agents admis à la retraite sur demande	Nombre d'agents admis à la retraite pour invalidité
Centrale	13	11	4	6
Établissements publics	10	11	1	5
Total	23	22	5	11

IV. La Commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du comité médical ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est présidée par le chef du bureau de l'action sanitaire et sociale. Elle est compétente pour les agents titulaires et stagiaires du ministère, des établissements publics (implantations franciliennes).

En 2008, la Commission de réforme a été consultée à 10 reprises pour l'examen de 37 dossiers, soit une diminution de 4 dossiers par rapport à 2007, se répartissant suivant le tableau ci-dessous :

Motifs	Total
Reconnaissance d'imputabilité au service	9
Refus d'imputabilité au service	2
Demande d'attribution d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	5
Révision définitive du taux d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	1
Refus d'Allocation Temporaire d'Invalidité (A.T.I.)	-
Demande de reconnaissance aggravation séquelles d'Accident du Travail (AT)	-
Non reconnaissance aggravation séquelles d'Accident du Travail (AT)	-
Demande de prise en charge de cure thermale	1
Retraite pour invalidité non imputable au service	2
Reconnaissance de rechute d'Accident du Travail (AT)	-
Demande de prise en charge de soins	5
Reconnaissance de maladie professionnelle	1
Non reconnaissance de maladie professionnelle	1
Demande majoration tierce personne	3
Demande renouvellement majoration tierce personne	1
Demande pension orphelin majeur	-
Demande de réintégration à temps partiel thérapeutique	-
Demande de prolongation temps partiel thérapeutique	1
Demande réintégration temps plein	1
Suivi du dossier médical d'Accident du Travail (AT)	3
Contestation refus tierce personne	1
Total	37

Pour rendre un avis, la Commission de réforme est parfois amenée à diligenter des expertises auprès de médecins agréés. En 2008, ces expertises se répartissent comme indiqué ci-après :

	Nombre d'expertises médicales diligentées
Centrale	10
Etablissements publics	11
Total	21

Chapitre VII

La retraite et la liquidation des droits

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

- 1 Les effectifs de retraités relevant du MAP au 31 décembre 2008
- 2 Répartition des pensions civiles versées par l'État pour les principaux ministères
- 3 Fonctionnaires du MAP mis à la retraite en 2008
 - 3.1 Retraites constatées au MAP en janvier 2009
 - 3.2 Répartition des départs au cours de l'année

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

III. La cessation progressive d'activité (CPA)

La retraite et la liquidation des droits

En 2008, le nombre de pensions civiles servies par l'État (stock), tous ministères et établissements publics sous tutelle confondus, augmente de 3,49 % pour s'établir à 1 632 470. La part des pensions relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) s'élève à 29 432 (28 209 en 2007) soit 1,8 % du volume global, ce pourcentage étant en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les pensions de retraite de l'État sont accordées aux fonctionnaires (ayants droit) après leur admission à la retraite et, en cas de décès, à leurs ayants cause (conjoint, ex conjoint et enfants).

Les droits à pension sont appréciés en fonction, d'une part, de la situation acquise à la date d'ouverture des droits ou du décès et, d'autre part, de la réglementation en vigueur à cette date.

En cas d'invalidité, le fonctionnaire peut être rayé des cadres à sa demande ou d'office, à l'initiative de l'administration si, après consultation de la commission de réforme, il est reconnu que l'agent ne peut, du fait de son invalidité, continuer à exercer ses fonctions.

Il perçoit alors une pension de retraite, même s'il ne remplit pas la condition d'âge (60 ans en règle général, plus tôt en cas de services dits "actifs").

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

1 Les effectifs de retraités relevant du MAP au 31 décembre 2008 sont répartis comme suit :

- Ayants droits : 15 412
- Ayants cause 2008 : 4 418

2 Répartition des pensions civiles versées par l'État pour les principaux ministères

Administration	2008
Agriculture	19 830
Défense (civils)	30 708
Économie et Finances	37 012
Éducation nationale	794 499
Équipement, logement	74 231
Intérieur	153 182
Justice	31 359
PTT ⁽¹⁾	120 245
La Poste ⁽³⁾	133 257
France Télécom ⁽²⁾	71 556

Les pensions cristallisées sont incluses.

(1) Stock des pensions concédées avant le 31 décembre 1991

(2) Sont incluses les pensions de Météo-France

(3) Pensions concédées à compter du 1^{er} janvier 1992

3 Les agents du plafond MAP mis à la retraite en 2008

Les agents du ministère (services centraux, déconcentrés et établissements d'enseignement) représentent 82% des départs gérés par le bureau des pensions, soit une légère progression par rapport à 2007.

Les départs sont principalement le fait d'agents de catégorie A au ministère de l'agriculture (43%), Ce résultat s'explique en partie par la présence au ministère d'un grand nombre d'enseignants, tous relevant de la catégorie A.

Au ministère de l'agriculture, la répartition des départs entre hommes et femmes demeure équilibrée.

3.1 Retraites* constatées au MAP par catégorie

Statut	Programmes 142		143		206		215		Effectifs		
	Eff Physique	etp	Eff Physique	etp	Eff Physique	etp	Eff Physique	etp	Total Eff Phy.	Total etp	
Titulaires	A Administratif						15	15	15	15	
	A Technique					1	1	2	2	3	
	B & C Administratif			2	1,5	1	0,8	11	10,3	14	12,6
	B & C Technique	1	1			3	3	1	1	5	5
	Enseignant	1	1	7	6,5					8	7,5
		2	2	9	8	5	4,8	29	28,3	45	43,1
	A Administratif	6	6	28	27,5			27	25,6	61	59,1
	A Technique	11	9,8	17	15	12	11,5	108	106	148	142,3
	B & C Administratif	10	9,8	43	36,6	23	18,7	192	164,4	268	229,5
	B & C Technique	27	25,1	7	5,3	81	76,6	81	75,9	196	182,9
Enseignant	24	23,6	193	162,9			8	6,5	225	193	
	78	74,3	288	247,3	116	106,8	416	378,4	898	806,8	
Total titulaires	80	76,3	297	255,3	121	111,6	445	406,7	943	849,9	
Contractuels	A Administratif						4	4	4	4	
	A Technique			1	1			21	18,9	22	19,9
	B & C Administratif							1	0,5	1	0,5
	B & C Technique	2	2			2	1,5	3	2,8	7	6,3
	Enseignant	3	2,5	7	5,5					10	8
	Enseignant privé			129	111,48					129	111,48
	5	4,5	137	117,98	2	1,5	29	26,2	173	150,18	
Total contractuels	5	4,5	137	117,98	2	1,5	29	26,2	173	150,18	
Total	85	80,8	434	373,28	123	113,1	474	432,9	1116	1000,08	

* Y compris les pensions liquidées suite au décès d'un agent. (60 ETP en 2008).

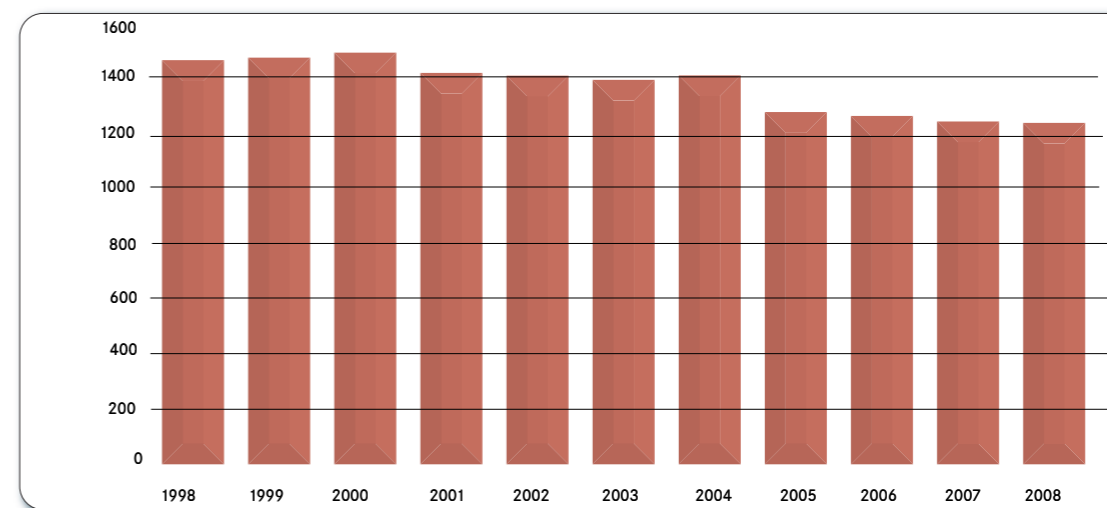
3.2 Retraites constatées au MAP par corps de fonctionnaires

Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	1	Contrôleur sanitaire	23
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	1	Infirmière(ier)	6
Administrateur civil	2	Vétérinaire des haras	1
Inspection générale de l'agriculture	6	Contrôleur du travail	6
Président de section du CGAAER	1	Secrétaire administratif	118
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	70	Technicien de laboratoire de l'enseignement	4
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	73	Technicien de formation et de recherche	8
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (IAE)	11	Agent principal des services techniques d'adm.cent	1
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASD)	3	Technicien des établissements publics de l'enseignement	
Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement (AASU)	2	technique agricole	10
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	21	Adjoint administratif	188
Chef de mission (ONF)	4	Adjoint technique des haras	16
Directeur délégué de l'agriculture et de la forêt	1	Adjoint technique de laboratoire de l'enseignement	2
Inspection du travail	12	Agent technique CEAPF	2
Ingénieur d'études	6	Adjoint technique de formation et de recherche	27
Ingénieur de recherche	2	Chef du service intérieur des Haras nationaux	2
Inspecteur de l'enseignement agricole	3	Adjoint technique des établissements d'enseignement	
Maître de conférence de l'enseignement supérieur	9	agricole publics	123
Professeur enseignement supérieur	16	Adjoint technique	33
Professeur certifié de l'enseignement agricole	88	Technicien supérieur : spécialité génie rural	31
Conseiller principal d'éducation	8	Technicien supérieur : spécialité travaux forestiers	5
Professeur de lycée professionnel agricole	108	Technicien supérieur : spécialité techniques agricoles	24
Attaché d'administration	25	Technicien supérieur : spécialité vétérinaire	61
Directeur d'établissement	20	Total	1184

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

L'ATI est une prestation à caractère indemnitaire, cumulable avec le traitement d'activité et la pension, accordée aux fonctionnaires et stagiaires atteints d'une invalidité permanente qui ne les empêche pas d'exercer définitivement leurs fonctions et qui est provoquée, soit par un accident de service, soit par une maladie professionnelle. Cette prestation, d'abord concédée pour cinq ans puis, éventuellement, accordée à titre définitif par le ministère en charge du budget, est payée dans les mêmes conditions que les pensions civiles de retraite. Cette ATI peut aussi être supprimée, soit au terme des cinq années si le taux d'invalidité se révèle inférieur à 10%, soit en cas de décès.

Nombre de fonctionnaires du MAP, en activité et retraités, bénéficiaires de cette allocation



On constate une nette diminution du nombre de bénéficiaires depuis 2000. Au 31 décembre 2008, les 1 230 allocataires se répartissent entre actifs (35,1% du total) et retraités (64,9%) selon le tableau suivant. On remarque en outre que les hommes sont largement majoritaires (79,5%).

	Actifs	Retraités	Total
Femmes	82	170	252
Hommes	350	628	978
Total	432	798	1230

III. La cessation progressive d'activité

La cessation progressive d'activité a été largement réformée par la loi n°2003-775 du 21 août 2003. Cette mesure de pré-retraite progressive est proposée aux fonctionnaires dont la limite d'âge est fixée à 65 ans, âgés de 57 ans au moins et qui justifient de 33 années de cotisations auprès d'un ou de plusieurs régimes de retraite obligatoires, dont 25 années en tant que fonctionnaire ou agent public. Le fonctionnaire s'engage à demeurer en CPA jusqu'à la date à laquelle il atteint l'âge d'ouverture des droits (60 ans) mais peut y rester tant qu'il ne justifie pas de sa durée d'assurance de référence⁽¹⁾ et au plus tard, jusqu'à sa limite d'âge.

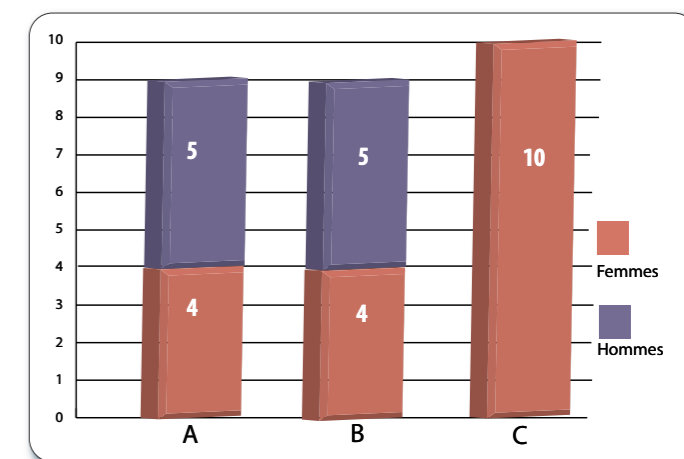
Évolution annuelle

Le graphique ci-contre illustre la progression du nombre des bénéficiaires, effectifs cumulés, depuis la mise en place du dispositif en 1982 (ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982).

En 2008, 28 personnes sont entrées en CPA (36 en 2007).

(1) Nombre de trimestres nécessaires, tous régimes confondus, pour bénéficier d'une pension liquidée sans application de la décote.

Répartition des CPA selon le sexe et la catégorie statutaire



Chapitre VIII

Les sigles utilisés

AC	Administration centrale
ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
ACOFA	Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADL	Aide au double loyer
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire
AGORHA	Application de gestion opérationnelle des ressources humaines du ministère de l'agriculture
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASMA	Association d'action sociale, culturelle et de loisirs du ministère de l'agriculture
ASS	Assistant de service social
AST FR	Agent des services techniques de formation et de recherche
AT	Accident du travail
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATOSS	Personnel administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
BASS	Bureau de l'action sanitaire et sociale
BFS	Bureau des formations supérieures
BOP	Budget opérationnel de programme
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAP	Commission administrative paritaire
CCP	Commission consultative paritaire
CDD	Contrat à durée déterminée
CET	Compte épargne temps
CF	Contrôle financier
CFA	Congé de fin d'activité
CFA	Centre de formation en alternance
CFPPA	Centre de formation professionnel pour adultes
CHS	Comité ou commission d'hygiène et sécurité
CHSM	Comité d'hygiène et sécurité ministériel
CIAS	Comité interministériel d'action sociale de l'Etat
CIPI	Commission interministérielle du patrimoine immobilier
CIRSE	Centre interrégional de service aux examens
CISI	Centre d'ingénierie des systèmes d'information
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNECA	Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministère de l'agriculture
CNERTA	Centre national d'études et de ressources en technologies avancées
COPERCI	Comité permanent de coordination des inspections
CPA	Cessation progressive d'activité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRATMP	Commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles
CTP	Comité technique paritaire
CTPM	Comité technique paritaire ministériel
CTPR	Comité technique paritaire régional
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDPCS	Direction départementale de des populations et de la cohésion sociale
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DDT	Direction départementale des territoires
DGA	Direction générale de l'alimentation
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAIAF	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DSP	Document de stratégie et de pilotage
EIS	Espace indiciaire spécifique
ENS	Enseignement technique
ENSSUP	Enseignement supérieur
EPICEA	Logiciel de gestion des personnels
FD	Fonds de développement
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIPHFP	Fonds interministériel d'insertion des personnes handicapées
FIRS	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre
FNFR	Fédération nationale des foyers ruraux
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FORMCO	Bureau de la formation continue
FORMINFO	Formation des personnels et information
FR	Formation et recherche
GESTOR	Logiciel de gestion du temps de travail du MAP
GIPA	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GRAF	Génie rural des eaux et des forêts
IAT	Indemnité d'administration et de technicité
IAE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
ICF	Indemnité complémentaire de fonction
ICI	Informaticien coordonnateur inter services
IDF	Ile-de-France
IFTS	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
IGIR	Ingénieur général du GREF chargé de mission interrégionale
IGREF	Ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
IGVIR	Inspecteur général vétérinaire chargé de mission interrégionale
IHS	Inspecteur hygiène et sécurité
INAO	Institut national des appellations d'origine
INAPG	Institut national agronomique de PARIS-GRIGNON
INFOMA	Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture
INRA	Institut national de recherche agronomique
IPC	Ingénieur des ponts et chaussées
IRCANTEC	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques
ISF	Indemnité spéciale de fonction
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire
ISSQ	Indemnité spéciale de sujétion qualité
IUC	Intranet unique de centrale
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAD	Mise à disposition
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MC	Maître de conférence
MEDDAAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MFP	Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires
MP	Maladies professionnelles
MSA	Mutualité sociale agricole
NEI	Nouvel espace indiciaire
NOCIA	Support de publication des notes de service et circulaires internes du MAP
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

PACT	Prime d'aide à l'amélioration de l'habitat
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PFR	Prime de fonction et de résultats
PLF	Projet de loi de finances
PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole
PR	Prime de rendement
PS	Prime spéciale
PSR	Prime de service et de rendement
PV	Protection des végétaux
RA	Restaurant administratif
RIA	Restaurant inter-administratifs
RIALTO	Règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation
RIE	Restaurant inter-entreprises
RLF	Responsable local de formation
RSI	Responsable des systèmes d'information
SA AC	Secrétaire administratif d'administration centrale
SA SD	Secrétaire administratif des services déconcentrés
SAFO	Système de suivi et de programmation de la formation continue dans l'enseignement agricole
SAJ	Service des affaires juridiques
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire
SDITEPSA	Service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole
SG	Secrétariat général
SIG	Système d'informations géographiques
SMAR	Mutuelle générale du ministère de l'agriculture et des organismes rattachés
SRIAS	Section régionale d'action sociale
TEPETA	Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole
TOS	Personnel technique, ouvrier et de service
TMS	Trouble musculo-squelettique
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VEPHY	Secteur vétérinaire et phytosanitaire

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Secrétariat général - Service des ressources humaines
78, rue de Varenne - Paris 07 SP

Coordination : Mission du pilotage de l'emploi et la gestion prévisionnelle

Mise en page : Studio graphique de la Délégation à l'information et à la communication

Décembre 2009

www.agriculture.gouv.fr

